

Séance du 5 avril 2022 à 19 heures

SÉANCE ORDINAIRE

Présidence : Madame Nathalie KELLER, Conseillère municipale

- | | |
|--|----------|
| 1) Approbation de l'ordre du jour | p. 22213 |
| 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 8 mars 2022 | p. 22214 |
| 3) Communications du Bureau du Conseil municipal | p. 22214 |
| 4) Assermentation de Monsieur Philippe CUENOUD, en remplacement de Monsieur Patrick LAPALUD, démissionnaire | p. 22215 |
| 5) Communications du Conseil administratif | p. 22216 |
| 6) Questions sur les points 3 et 5 | p. 22217 |
| 7) Election du jury du concours Onex A-venir | p. 22217 |
|
PROJETS DE DÉLIBÉRATION | |
| 8) PLQ N°29'796 - Cession gratuite de la parcelle N° 2575 (projet de délibération 2360) | p. 22218 |
| 9) Approbation des comptes annuels et des crédits budgétaires supplémentaires 2021 (projet de délibération 2361) | p. 22221 |
| 10) Aménagement de locaux à l'école d'Onex-Parc pour le corps enseignant et l'Etat-Major des sapeurs-pompiers volontaires (SPV), réaménagement des locaux libérés à la Maison de la sécurité
Crédit de Fr. 634'000.00 (projet de délibération 2362) | p. 22228 |
|
PROJETS DE MOTION | |
| 11) Alimentation durable aux cuisines scolaires de la Ville d'Onex (projet de motion 387) | p. 22231 |
| 12) Formation des élu-es aux causes et conséquences du changement climatique et à ses enjeux (projet de motion 388) | p. 22243 |
| 13) Réponse du Conseil administratif à la motion M/384 du 12.10.2021 "Pour du matériel sportif accessible à tous" | p. 22249 |
|
AUTRES PROPOSITIONS | |
| 14) Rapport des Commissions réunies (REU-1625) - Présentation de la politique de la petite enfance : perspectives et projets
Rapporteur : Monsieur Sergio PRAT | p. 22253 |
| 15) Rapport de la Commission espaces verts, culture et sports (EVCS-1626) – Point de situation de la culture à Onex
Rapporteur : Monsieur Sven RITTER | p. 22254 |
| 16) Propositions individuelles et questions | p. 22254 |

**La Présidente
Nathalie KELLER**

Réponse du Conseil administratif à :

- La question écrite QE/99 de Monsieur Ludovic BOYER du 9 mars 2021 "Projets d'installations sportives, de libre accès et gratuit, permettant l'activité physique de la jeunesse onésienne" p. 22257

- La question écrite QE/112 de Madame Sara RUIZ du 16 novembre 2021 "Bifurcation sur la rue du Vieux-Moulin pour les cyclistes qui roulent en direction de la forêt" p. 22258
- La question écrite QE/109 de Monsieur Guy SUCHET du 12 octobre 2021 "Circulation sur le trottoir de la route de Chancy" p. 22259
- La question écrite QE/111 de Madame Sara RUIZ du 16 novembre 2021 "Panneaux d'affichage à l'arrêt de bus «Onex Cité»" p. 22260
- La question écrite QE/104 de Madame Cora BEAUSOLEIL du 9 mars 2021 "L'occupation des places de parking à Onex" p. 22262
- La question écrite QE/110 de Madame Zora MASE et Messieurs Pierre-Yves TOGNAN et Mauro PALMAN du 16 novembre 2021 "Adaptation du tarif des abonnements de parking dès le 1er janvier 2022" p. 22266
- La question écrite QE/114 de Madame Zora Masé et Messieurs Pierre-Yves Tognan et Mauro Palman du 1er février 2022 "PM 363 du 27.11.2020, adopté à l'unanimité lors de la séance du Conseil municipal du 15.12.2020 « Pour prévenir les dépôts d'encombrants sauvages et les nuisances sonores des dépôts dans les bennes enterrées » " p. 22272

Présent-e-s : Mesdames BEAUSOLEIL, DELEVAUX, DIOP, GIROUD, KELLER, MASE, SCHMIDT-MESSINA, VESELI, Conseillères municipales

Messieurs ABBE-DECARROUX, AMBORD, CUENOUD, D'ARCANGELO FRANCO, GAUTHIER, JOUAI, MOSCHELLA, PALMAN, PASCHE, PRAT, RITTER, STURCHIO, SUCHET, TOGNAN, Conseillers municipaux

Excusé-e-s : Messieurs BOYER, PASQUIER, Conseillers municipaux

Mesdames BRAUNSCHWEIGER, RUIZ, Conseillères municipales

Absent-e-s : Messieurs FUSCO, ISCHER, PETERSCHMIDTT, Conseillers municipaux

Assistent à la

séance : Mesdames Anne KLEINER, Maire, Carole-Anne KAST et Maryam YUNUS EBENER, Conseillères administratives

* * *

La Présidente (EVL) : Mesdames et Messieurs, bonsoir, bienvenue, petit comité ce soir.

Vous trouverez devant vos micros un badge nominatif qui vous est attribué. Veuillez insérer ce badge, dans l'ouverture prévue à cet effet sur votre droite, à chaque début de séance. J'aimerais attirer votre attention sur le fait qu'il ne faut pas retirer ces badges en fin de séance. En effet, ces badges ne doivent pas quitter cette salle.

Mesdames, Messieurs, j'ouvre cette séance du Conseil municipal. Nous avons été régulièrement convoqués. Nous pouvons valablement délibérer

Je salue la présence de Madame Anne KLEINER, Maire et Mesdames Carole-Anne KAST et Maryam YUNUS EBENER, Conseillères administratives. Je salue également Monsieur Alain WALDER, secrétaire général et Madame Nathalie METTLER, secrétaire.

Je salue également le public. Il y a du monde ce soir, ça fait plaisir. Ça fait longtemps qu'on a plus vu du monde venir à nos séances.

Je vous prie d'excuser l'absence de Messieurs BOYER, PASQUIER et FUSCO. Ainsi que Mesdames BRAUNSCHWEIGER et RUIZ.

Avant de continuer et d'examiner l'ordre du jour, je vous prie de vous lever et d'observer quelques instants de silence en mémoire de Monsieur Pierre TISSOT qui nous a quitté le 26 mars. Monsieur TISSOT a siégé en tant que conseiller municipal de 79 à 84. Merci.

Aujourd'hui, 5 avril, tous les hommes naissent libres et égaux en droit. Pourquoi je vous cite ça ? C'est parce qu'aujourd'hui, 5 avril il y a 228 ans, 2 grandes figures de la révolution française montaient sur l'échafaud.

Georges DANTON et Camille DESMOULINS, certes ce n'étaient pas des enfants de cœur mais néanmoins, ils ont participé à la constituante à la déclaration de l'Homme et du Citoyen et je pensais que ce soir j'aurais une petite pensée pour eux dans mon petit rappel historique.

1) Approbation de l'ordre du jour

La Présidente (EVL) : Qui approuve l'ordre du jour ? C'est unanimité, merci. Pardon.. oui ?

M. RITTER (EVL) : Merci Madame la Présidente. J'ai fait une intervention le mois dernier et ça a été retranscrit comme quoi j'ai dit le Chemin de l'Arve alors qu'il n'y a pas de chemin de l'Arve à Onex

La Présidente (EVL) : Quelle page, s'il vous plaît ?

M. RITTER (EVL) : Excusez-moi je ne peux pas vous répondre comme ça, j'ai pas la page.

La Présidente (EVL) : Ah oui pardon pardon.. On est sur l'approbation de l'ordre du jour.

M. RITTER (EVL) : Ah excusez-moi. C'est une erreur pardon.

La Présidente (EVL) : Je vous passe la parole sur l'approbation du PV.

M. RITTER (EVL) : Excusez-moi j'ai réagi trop rapidement, pardon.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des présents (23 votants)

2) Approbation du procès-verbal de la séance du 8 mars 2022

La Présidente (EVL) : Alors avant qu'il soit approuvé. Je vais passer la parole à Monsieur RITTER, voilà.

M. RITTER (EVL) : Merci Madame la Présidente. Donc je disais que c'était dans les questions à la fin de la séance, mais je ne peux pas vous répondre pour la page précise. J'aurais dit le chemin de l'Arve alors comme je viens dire c'est un chemin qui n'existe pas à Onex et bien entendu je pensais au chemin des Laz. Voilà, je vous remercie.

La Présidente (EVL) : Ok. Les personnes qui approuvent l'ordre du jour.. Monsieur STURCHIO ?

M. STURCHIO (S) : Merci Madame la Présidente. Moi aussi j'avais une remarque par rapport au procès-verbal. A la page 22204 au point 18, il est mis que c'était Monsieur D'ARCHANGELO FRANCO qui a posé une question alors que c'était moi. Au point 18, propositions individuelles et questions.

La Présidente (EVL) : Oui, c'est Monsieur STURCHIO et pas Monsieur D'ARCHANGELO.

M. STURCHIO (S) : Exactement.

La Présidente (EVL) : Très bien.

M. STURCHIO (S) : Merci

La Présidente (EVL) : Est-ce qu'il y a d'autres commentaires sur le procès-verbal de l'ordre du jour ? Les personnes qui approuvent l'ordre du jour.. le procès-verbal, pardon je suis pas réveillée aujourd'hui..

Les personnes qui approuvent le procès-verbal aujourd'hui sont priées de lever la main s'il vous plaît. Ok. Abstention ? Qui refuse le procès-verbal ? Ok. Alors à l'unanimité le procès-verbal est approuvé. Merci.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents (23 votants)

3) Communications du Bureau du Conseil municipal

La Présidente (EVL) : Je vous ai fait parvenir à chacun un courrier que j'ai reçu par courriel et qui nous était adressé de la part du Président des cuisines scolaires, Monsieur Rolf HAAB. C'est un courrier. Je vous l'ai fait parvenir parce que c'est un courrier qui est en référence avec le projet de motion 387 sur l'alimentation durable.

Est-ce que vous souhaitiez que je le lise quand même ? Ou est-ce que vous avez tous pris connaissance de ce courrier et c'est ok pour vous ? Je le lis ? Ok. D'accord alors je le lis pas.

Dans ce cas, c'était notre seule communication.

"Projet de motion 387 : alimentation durable aux cuisines scolaires de la Ville d'Onex

Mesdames et Messieurs du Conseil municipal,

L'association vous remercie de l'intérêt que vous portez aux cuisines scolaires de la Ville d'Onex. Vous nous avez laissé l'opportunité et le privilège de présenter l'historique, les conditions-cadres, les chiffres clés, l'organisation, les compositions des menus et les perspectives lors de la commission SOCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'ONEX du 15 juin 2021.

Nous sommes bien conscients des enjeux environnementaux non seulement en ce qui concerne le choix et la composition des repas, mais sommes également très sensibles aux déchets et déplacements. Notre marge de manœuvre est cependant très limitée vu que le nombre annoncé par le GIAP est toujours bien supérieur au nombre réel (entre 8 à 9%) et du fait que nous devons impérativement passer commande à notre traiteur au plus tard vendredi pour toute la semaine suivante. De plus, le système d'abonnements n'est pas incitatif pour diminuer cet écart puisque les annonces d'absences n'ont aucune influence sur les prestations facturées.

Pour ces raisons et pour agir plus rapidement, nous avons déjà suggéré à la commune d'envisager une propre production non seulement pour l'école des Bossons mais également pour Onex-Parc, Belle-Cour et des Tattes. Une production de proximité diminuerait considérablement le temps d'adaptation de la production, limiterait en même temps les déplacements depuis le site de production du traiteur et offrirait une plus grande autonomie pour la Ville d'Onex.

Il va de soi que ces décisions auront un coût supplémentaire et dépendent donc du budget que les familles et/ou le délibérateur de la Ville d'Onex sont prêts à accepter à moyen et à long terme.

Avec nos salutations les meilleures

*Au nom du comité, le Président
Rolf Haab"*

4) Assermentation de Monsieur Philippe CUENOUD, en remplacement de Monsieur Patrick LAPALUD, démissionnaire

La Présidente (EVL) : Monsieur CUENOUD si vous voulez bien.. avant de vous avancer.. je vous dirais de venir. Je pense qu'il va y avoir un membre de votre groupe qui va souhaiter faire une présentation. Monsieur STURCHIO je vous passe la parole.

M. STURCHIO (S) : Merci Madame la Présidente. Le groupe Socialiste vous présente Philippe CUENOUD. Il est né à Genève, d'origine vaudoise pour trois quarts et juive ukrainienne pour un quart. Résident à Onex depuis 1994 à ce jour, sauf une année et demie où il est parti à Londres.

Il est de formation initiale en zoologie et botanique. Activité professionnelle actuelle en écologie participative. Il s'agit d'économie de l'eau, de l'énergie, recyclage des déchets, rénovation, transition énergétique.

Je sais que vous allez lui faire un excellent accueil. Merci.

La Présidente (EVL) : Merci Monsieur STURCHIO. Alors je demande à Monsieur Philippe CUENOUD de bien vouloir s'avancer, s'il vous plaît. Et puis je vous demande tous de vous lever. (L'assemblée se lève.)

Je vais vous lire le serment et vous me répondrez, en levant la main droite, « je le jure » ou « je le promets » :

Je jure ou je promets solennellement :

d'être fidèle à la République et canton de Genève ;

*d'obéir à la Constitution et aux lois
et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;*

*de garder le secret de fonction
sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer.*

M. CUENOUD (S) : Je le jure. (Applaudissements)

La Présidente (EVL) : Merci Monsieur CUENOUD. Bienvenue dans cet hémicycle. Vous pouvez prendre place derrière Monsieur STURCHIO, je crois.

5) Communications du Conseil administratif

La Présidente (EVL) : Je passe la parole à Madame Anne KLEINER.

Mme la Maire : Merci, Madame la Présidente. Bonsoir à toutes et à tous. Vous avez trouvé sur vos tables le rapport d'activité pour l'année 2020/2021. Il concerne notamment les travaux menés par et pour le Conseil municipal, les activités

principales des 7 services et autres secteurs et enfin les comptes rendus des activités de la FIVO et de la Fondation des Évaux.

Plusieurs d'entre vous avaient réservé leurs places au spectacle onésien pour le one man show de Yann LAMBIEL, qui a malheureusement dû être annulé pour cause de celui dont on ne doit pas prononcer le nom. Ce n'est que partie remise.

Je vais tout de même attirer votre attention une dernière fois sur les prochains spectacles. La saison se terminant le 11 mai, donc avant notre prochain Conseil municipal. Ce vendredi à 20h, seule en scène l'humoriste parisienne Morgane CADIGNAN qui réussit à faire rire en ayant notre société de consommation.

Et mardi 3 et mercredi 4 mai à 20h, la Machine de Turing, une pièce de théâtre qui a pour décor la deuxième guerre mondiale. Il s'agit de décrypter alors la machine d'énigmes d'Hitler.

Enfin, le mardi 10 et mercredi 11 mai, le fameux humoriste Félix RADU qui a l'art de nous faire rire sur la littérature. Merci Madame la Présidente.

Mme YUNUS EBENER : Merci, Madame la Présidente. J'ai deux communications à vous faire. La première, j'imagine que vous en avez déjà entendu parler, cela concerne la décision de l'Office des autorisations de construire concernant le projet d'implantation de l'Académie au Évaux. Donc voilà, c'est lancé. Ils ont reçu l'autorisation de l'État.

Maintenant nous allons bien évidemment faire recours et puis on va voir jusqu'où est-ce qu'on peut aller par rapport à ces recours. Là pour l'instant c'est le tribunal de première instance et puis s'il faut aller davantage plus loin et si là on a encore des sous qui nous restent de ce que vous avez voté des Fr. 25'000.00.

Et puis si on voit qu'on manque de réserves et qu'on souhaite aller plus loin, nous reviendrons vers vous avec une demande.. un projet de délibération et vous déciderez si vous souhaitez donner suite à cela.

Je voulais aussi vous annoncer une activité, c'est celle d'Onex Bouge qui aura lieu le 7 mai. Et c'est la 3^{ème} année que nous faisons cette manifestation qui s'inscrit dans le cadre de la Suisse Bouge et la Ville d'Onex s'associe aussi à cet événement et organise Onex Bouge. Merci Madame la Présidente.

6) Questions sur les points 3 et 5

La Présidente (EVL) : Avez-vous des questions sur les points 3 et 5 ?
[Silence] Non Ok.

7) Election du jury du concours Onex A-venir

La Présidente (EVL) : Je vous rappelle que chaque groupe a droit à 1 membre de son groupe mais pas nécessairement conseiller municipal pour siéger dans le jury d'Onex A-venir.

Je vous propose d'appeler vos chefs de groupe les uns après les autres et que vous nous donniez le nom de la personne que vous avez choisi. Si vraiment vous êtes pas parvenu à vous mettre d'accord, et bah on votera s'il y a plusieurs candidats, mais s'il n'y a qu'un candidat par groupe ça va se faire par acclamation. Ça sera plus simple.

Je vais aller dans l'ordre. Monsieur STURCHIO.

M. STUCHIO (S) : Merci Madame la Présidente. Le groupe Socialistes présente Monsieur Davide D'ARCANGELO FRANCO.

Mme BEAUSOLEIL (Ve) : Merci Madame la Présidente. Le groupe des Verts présente ma candidature, Cora BEAUSOLEIL.

M. RITTER (EVL) : Merci Madame la Présidente. Le groupe Echo-Verts-Libéraux présente Monsieur David MOSCHELLA pour sa candidature.

La Présidente (EVL) : Merci Monsieur RITTER. En l'absence de Monsieur PASQUIER, c'est Monsieur SUCHET qui remplace ? Alors Monsieur SUCHET.

M. SUCHET (EVL) : Merci Madame la Présidente. Le groupe PLR ne présente personne.

M. TOGNAN (UDC) : Merci Madame la Présidente. Le groupe UDC ne présente personne.

M. AMBORD (MCG) : Merci Madame la Présidente. Je vais me présenter moi-même donc Cédric AMBORD.

La Présidente (EVL) : Merci Monsieur AMBORD. Je résume donc, pour le groupe Socialistes Monsieur D'ARCANGELO FRANCO, pour le groupe des Verts Madame Cora BEAUSOLEIL, pour le groupe Echo-Verts-Libéraux Monsieur David MOSCHELLA, pour le groupe PLR et UDC ne présente personne et pour le groupe MCG Monsieur AMBORD. Je vous propose de les élire par acclamations. [Applaudissements]

8) PLQ N°29'796 – Cession gratuite de la parcelle N° 2575 (projet de délibération 2360)

La Présidente (EVL) : Il s'agit d'abord d'une entrée en matière qu'on va voter et ensuite il va s'agir d'un vote à la majorité absolue. Ça veut dire que je vote. Entrée en matière, est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? (Silence). Personne.

Ok alors le débat est ouvert. Je passe la parole à Madame YUNUS EBENER.

Mme YUNUS EBENER : Merci, Madame la Présidente. Je voulais tout de même faire une introduction concernant ce projet de délibération et vous donnez quelques informations à ce sujet.

Donc selon la loi générale en zone de développement, il y a un PLQ qui est nécessaire, et cela pour des projets sur des parcelles en zone de développement. Donc dans son ensemble, lorsque l'on a un plan localisé de quartier, et bien c'est plusieurs parcelles qui s'inscrivent dans ce périmètre.

Et en fait, le but de ces PLQ c'est qu'il y a une certaine cohérence au niveau du quartier. Une cohérence au niveau des aménagements extérieurs, par exemple il faut imaginer une mutualisation des parkings, un choix rationnel pour l'implantation des déchetteries.

Dans notre cas, la cohérence elle était au niveau de la continuité biologique de la plantation de la haie, de la création d'un trottoir et aussi de tenir compte de ce projet dont je vous avais déjà parlé qui est l'eau en ville et on essaie de voir dans cette partie-là de la commune comment est-ce que l'on peut aménager les fosses pour récupérer le mieux possible l'eau de la pluie. Et puis on.. j'ai fait référence aux fosses de Stockholm si ça vous rappelle quelque chose.

Et quoi qu'il en soit, les propriétaires privés sont tenus de se conformer à ce plan localisé de quartier et les projets qu'ils élaborent doivent respecter les prescriptions et inscrites au PLQ. Voilà. Merci.

M. AMBORD (MCG) : Merci Madame la Présidente. Cette session gratuite était prévue dans le cas du PLQ 29796 approuvé par le Conseil municipal en février 2014. Par conséquent, il n'y a aucun problème à voter ce projet ce soir. Merci Madame la Présidente.

M. D'ARCANGELO FRANCO (S) : Merci Madame la Présidente. Le groupe Socialiste se réjouit de cette nouvelle et vous invite à voter oui sur le siège.

M. RITTER (EVL) : Merci Madame la Présidente. Nous allons accepter ce projet de délibération. Mais nous avons quand même une question, à savoir qui paie les frais de notaire et à quels montants ils se situent ? Merci Madame la Présidente.

Mme VESELI (Ve) : Merci Madame la Présidente. Le groupe des Verts vous invite à voter sur le siège également.

M. ABBE-DECARROUX (PLR) : Merci Madame la Présidente. Le groupe PLR va pour les raisons évoquées déjà, va voter sur le siège également sur ce projet.

Mme YUNUS EBENER : Merci, Madame la Présidente. Il me semble qu'on ne paie rien mais je peux vérifier et puis vous envoyer une réponse demain. En tout cas avant la fin de la semaine.

La Présidente (EVL) : Merci Madame YUNUS EBENER. Pas d'autres prises de parole ? Alors je vais demander à Monsieur TOGNAN de bien vouloir nous lire les attendus de ce projet de délibération. (Lecture) Merci Monsieur TOGNAN. Celles et ceux qui approuvent ce projet de délibération 2360, présentent le +. Celles et ceux qui le refusent, le -. O pour l'abstention. Je lance le vote.

Le projet de délibération 2360 est approuvé à l'unanimité des présents. La Présidente a voté (24 votants)

Délibération 2360 dont la teneur est la suivante :

« Vu le PLQ N° 29'796, adopté par le Conseil d'État le 26 février 2014

Vu la délibération 2238 ouvrant un crédit de Fr. 85'000.00 destiné à l'étude pour l'aménagement du domaine public communal en lien avec la réalisation du PLQ N° 29'796

Vu la parcelle N° 2575 aux abords du Vieux-Chemin-d'Onex

Vu les négociations menées entre la Ville d'Onex et le promoteur du bâtiment A

Vu l'intérêt pour la Ville d'Onex de pouvoir bénéficier d'un élargissement du Vieux-Chemin-d'Onex

Vu le projet d'acte rédigé par M^r WICHT, notaire

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30, lettres j et k

Vu que la présente délibération doit être votée à la majorité absolue en vertu l'article 20, alinéa 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité qualifiée

par 24 oui sur 24 Conseillers municipaux présents

- 1. D'accepter la cession gratuite par la société Pré-Longet SA de la parcelle N° 2575 de 157 m², à la commune, selon le projet d'acte notarié établi le 5 octobre 2021 par M^r WICHT*
- 2. D'incorporer cette parcelle au patrimoine financier*

3. *De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour procéder à la signature des actes notariés nécessaires »*

* * *

9) Approbation des comptes annuels et des crédits budgétaires supplémentaires 2021 (projet de délibération 2361)

La Présidente (EVL) : L'entrée en matière. Qui s'oppose à l'entrée en matière des comptes annuels ? [Silence]. Personne.

Je passe la parole à Madame Carole-Anne KAST.

Mme KAST : Merci, Madame la Présidente. Effectivement le Conseil administratif a le plaisir de vous présenter les états financiers des comptes 2021 de la Ville d'Onex.

Au niveau du message du Conseil administratif, je vous invite donc à suivre plutôt que le projet de délibération la première page enfin le premier chapitre devrais-je dire parce que y'en a beaucoup des pages. Le premier chapitre l'annexe 1 du message du Conseil administratif que je vais essayer de résumer ainsi puis après nous avons une petite présentation plus concrète de ces états financiers.

Donc vous vous rappelez nous avons voté un budget équilibré avec Fr. 1240.00 d'excédents de revenus prévisibles pour des charges et des recettes d'environ Fr. 55'500'000.00. Et au résultat, nous pouvons constater qu'au niveau des charges nous sommes un peu plus bas mais qu'au niveau des revenus nous sommes nettement plus hauts.

Et donc tout ceci mis ensemble, les comptes 2021 de la Ville d'Onex laissent apparaître un excédent de revenus de Fr. 6'376'556.74. Ces résultats pourraient paraître extrêmement bénéfiques mais ils ne doivent pas cacher un certain nombre d'éléments que je me propose de vous rappeler ici.

D'abord une partie des économies sur les charges ont été réalisées en raison d'amortissements supplémentaires comptabilisés. Donc déjà décidés à la fin de l'exercice 2020 après le vote du budget 2021 et qui ont eu des effets évidemment positifs sur les comptes de 2021 puisqu'ils n'étaient pas intégrés dans la délibération du budget 2021.

Le deuxième élément c'est qu'un certain nombre des économies faites sur les charges l'ont été en raison de la pandémie puisqu'un certain nombre d'activités n'ont pas pu se dérouler tel qu'il était prévu.

Et puis finalement, le dernier élément sur lequel m'apparaît quand même important d'insister en guise d'introduction, c'est sur le fait que la fiscalité est plutôt en baisse ou disons en stabilité 0 voire en toute légère baisse. Et que les gros excédents sur les revenus proviennent essentiellement des mécanismes péréquatifs et plus particulièrement du fonds de péréquation des personnes morales et donc des résultats globaux cantonaux sur les recettes des personnes morales.

Par conséquent, évidemment que ça peut paraître laisser entendre que la commune a largement les moyens mais il faut savoir raison garder par rapport à ces résultats et ne pas oublier que de gros investissements nous attendent dans les prochaines années et

qu'il faudra pouvoir faire face après ces investissements-là aux amortissements qui en découlent.

Plus particulièrement, donc voilà la présentation powerpoint des comptes qui vous sera mise sur CMNet demain je pense. La première slide.. la deuxième du coup.. je sais pas qui a la manicette.. merci. C'est vous Nathalie, merci.

Donc la, cette première slide vous présente un petit peu comment se compose le patrimoine de la Ville d'Onex. Donc sur le graphique de gauche vous avez la distinction entre le patrimoine administratif et le patrimoine financier. Donc le patrimoine administratif c'est essentiellement les bâtiments ou les autres biens qui sont utiles à délivrer les prestations de services publics que fait la commune.

Et le patrimoine financier c'est finalement les biens de la commune qui pourraient être mobilisés et vendus par exemple ou liquidifiés disons puisqu'ils ne sont pas nécessaires forcément à des prestations publiques. Vous voyez qu'on est un tout petit peu moins que 50/50 mais très proche de l'équilibre entre les deux.

Sur le camembert de droite, vous avez un petit peu comment se compose finalement ce patrimoine global de la Ville d'Onex. Et vous voyez que pour 62% c'est sa fortune, 31% c'est sa dette et 7% ce sont des engagements, c'est-à-dire des montants qui sont dus mais qui ne sont pas encore payés.

Comme vous pouvez le constater.. enfin nous avons constaté à la préparation de la présentation, c'est qu'en fait si vous avez vu un peu plus loin, nous avons 31% de notre fortune qui est des dettes et nous avons Fr. 31'000'000.00 de dettes. C'est magique. Ça vous permet de faire un calcul très simple pour comprendre que la fortune de la Ville d'Onex s'élève à Fr. 100'000'000.00.

On peut passer à la slide suivante, s'il vous plaît. Donc quelques éléments de présentation du bilan, donc comme vous avez pu le voir le patrimoine financier augmente de 10,64 millions par rapport à 2020 et s'élève aujourd'hui à Fr. 47'600'000.00. Il s'agit principalement de disponibilités supplémentaires, c'est-à-dire de recette.. d'argent quoi.

Le patrimoine administratif quant à lui diminue de Fr. 5'000'000.00. Cette diminution résulte des investissements nets réalisés en 2021 et qui sont réduits des amortissements aussi bien ordinaires qu'extraordinaires. Or comme vous le savez nous avons effectué des amortissements extraordinaires comme nous faisons depuis plusieurs années maintenant, ceci explique pour le patrimoine administratif diminue.

Les engagements restent stables avec Fr. 2'290'000.00. Ce sont des choses récurrentes et la dette reste au même niveau qu'en 2021 soit à Fr. 31'000'000.00 comme je vous l'ai dit au 31 décembre.

Néanmoins deux commentaires par rapport à ça, le 22 avril c'est-à-dire dans 17 jours, nous remboursons Fr. 6'000'000.00 parce que nous avons un emprunt qui arrive à échéance et donc la dette de la commune passera à Fr. 25'000'000.00. Ce qui est un de ces niveaux les plus bas depuis de nombreuses années.

Pour mémoire, lors de la préparation on m'a rappelé que la dette de la commune est montée jusqu'à Fr. 70'000'000.00 et aujourd'hui donc on est à Fr. 25'000'000.00.

Il faut savoir aussi que pour la première fois depuis très longtemps voire depuis toujours, je sais pas, aujourd'hui nous avons le patrimoine financier qui est plus important que la dette

brute. Donc il n'y a plus de dette nette par habitant mais plutôt un avoir par habitant aujourd'hui de Fr. 533.00 par habitant qui est en fait une capacité d'investir sans recourir à l'emprunt.

Et puis la fortune augmente de Fr. 6'300'000.00 soit du montant d'excédents des comptes ça c'est logique. Dans notre système comptable MCH2 et des communes « le bénéfice » donc l'excédent de recettes de la commune va à la fortune et permet d'accroître les capacités d'investissements sans recourir à l'emprunt.

On peut passer à la slide suivante, s'il vous plaît. Cette dia vous présente finalement la différence.. enfin l'évolution des courbes entre l'autofinancement qui est la courbe bleue en haut et les investissements nets du patrimoine administratif.

Donc en fait chaque fois que l'autofinancement est supérieur à l'investissement, nous n'avons pas besoin d'emprunter pour réaliser les investissements. Vous pouvez le constater aussi sur cette slide que chaque fois que nous faisons des amortissements complémentaires, nous augmentons notre autofinancement. Donc on voit que depuis 2019, nous avons pu augmenter cet autofinancement et puis que par contre les investissements ont été extrêmement faibles en 2021 et on y reviendra par la suite.

On peut passer à la slide suivante, s'il vous plaît. Alors ça se sont les mêmes chiffres finalement mais présentés en version cumulée. Et c'est là que vous voyez finalement ces deux courbes qui s'écartent régulièrement l'une de l'autre et qui augmentent cet autofinancement. Donc c'est cette partie d'argent disponible pour investir sans recourir à l'emprunt. C'est cet écart entre les deux courbes.

On peut passer à la slide suivante, s'il vous plaît. Donc ce tableau montre la situation de la dette à moyen et long terme. Donc on vous a mis les chiffres depuis 2017 uniquement avec chaque fois le total de la dette brute communale ou des intérêts communaux de la dette nette et en dessous par habitant.

Donc vous pouvez constater qu'effectivement au jour d'aujourd'hui la dette brute communale est stable à Fr. 31'000'000.00 comme depuis 2019 mais elle va passer à Fr. 25'000'000.00 dans 17 jours. Et puis que les intérêts passifs eux sont un tout petit peu augmentés, c'est aussi le signe qu'on a des petites augmentations au niveau du taux d'intérêt qui frémissent un peu en ce moment.

Et finalement, vous voyez apparaître là cette dette nette communale négative donc le fait que finalement notre patrimoine financier est supérieur à notre dette.

On peut passer à la slide suivante, s'il vous plaît. Ce tableau vous montre l'évolution du compte de résultat sur 10 ans donc je vais pas vous commenter tous les chiffres. Je crois que le résultat est assez net, si vous faites la différence entre l'excédent de revenus et l'excédent de charges sur 10 ans, vous arrivez à peut près à Fr. 33'000'000.00 et Fr. 33'000'000.00 sur 10 ans c'est facile à calculer, ça fait Fr. 3'300'000.00 en moyenne d'excédent de revenus par an depuis 10 ans.

On peut passer à la slide suivante, s'il vous plaît. Là on va parler des revenus 2021 avec un petit tableau qui fait par nature. Donc vous avez en nature 40 les revenus fiscaux. Donc pour mémoire, les revenus fiscaux, eux, représentent donc la.. attendez je cherche mes petites notes, merci.. les revenus fiscaux sont le revenu des impôts des personnes physiques et le revenu des impôts des personnes morales, le revenu du fond de péréquation des personnes morales et les revenus de la taxe professionnelle communale.

Et c'est sur cette rubrique que vous voyez effectivement une augmentation par rapport à ce qui était budgété de Fr. 6'100'000.00 et qui fait l'essentiel du résultat positif de la commune cette année et qui est essentiellement justifié par une contribution bien plus forte au fond de péréquation des personnes morales et un petit peu sur la taxe professionnelle communale essentiellement.

La rubrique 42, elle, sont les taxes. Alors là par contre l'effet pandémie se fait ressentir avec un peu moins d'utilisation des biens communaux qui sont taxés et donc là on a plutôt une recette en baisse, de même pour les revenus divers. Je vais pas commenter plus avant. C'est ce genre de choses.

Les revenus financiers aussi sont légèrement en baisse et puis le prélèvement sur les fonds et financements spéciaux je vais pas les expliquer, ça vaut pas la peine vu le montant. Et je vous dois quelques explications pour les revenus de transferts.

Donc là, effectivement vous retrouverez des.. essentiellement des éléments péréquatifs, le fond intercommunal, la Fondation pour le développement de l'accueil pré-scolaire et la compensation verticale de RFFA, qui sont cumulés dans cette ligne mais il faut savoir que le fond intercommunal fait Fr. 10'000'000.00 de cette ligne de Fr. 13'000'000.00. Donc l'essentiel provient du fond intercommunal.

Les imputations internes, il s'agit essentiellement de redistribuer sur des certaines rubriques de comptes à l'interne de la commune, des montants qui sont arrivés sur justement sur la rubrique 46 précédente. Donc ça n'impacte pas le résultat, c'est juste des présentations comptables.

On peut passer à la slide suivante, s'il vous plaît. Donc voilà, c'est un petit peu les quelques éléments clés sur les revenus. Donc comme je vous le disais, les impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques s'élèvent à Fr. 28'850'000.00 pour un budget que nous avons mis à Fr. 27'200'000.00. On constate que ce chiffre est supérieur de Fr. 1'650'000.00 par rapport à ce que nous avons mis en budget en prévision. Une partie de la différence provient des correctifs des années précédentes pour un total de Fr. 1'390'000.00.

Les impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales s'élèvent à Fr. 1'381'000.00 alors que le budget prévoyait Fr. 510'000.00 et en 2020 cet impôt s'élevait à Fr. 922'000.00 pour comparaison.

Le fonds de péréquation des personnes morales a rapporté Fr. 11'740'000.00 ce qui dépasse largement la prévision budgétaire de Fr. 8'275'000.00. Là vous avez une grosse partie de l'excédent de recettes sur l'année 2021. Comme à l'accoutumée, il est lieu de rappeler que la commune bénéficie des deux répartitions privilégiées de 5% du total chacun pour Fr. 3'300'000.00 pour la première, Fr. 3'290'000.00 pour la deuxième et puis la troisième répartition qui elle est partagée avec de nombreuses autres communes et qui s'élève à Fr. 5'150'000.00 pour notre commune.

Je vous rappelle que la première répartition est dépendante à la fois de notre niveau de centimes additionnels et de notre valeur de centimes et valeur de rendement de centimes communal et donc à cet égard sur le niveau de centimes additionnels nous sommes au plus bas de ce que nous pouvons être pour bénéficier de la première part privilégiée donc si on touche aux centimes à la baisse, on perd direct Fr. 3'300'000.00.

La taxe professionnelle communale, elle, a enregistré une bonne année avec un niveau de taxation à Fr. 801'000.00 pour une prévision budgétaire de Fr. 650'000.00. La nouvelle

péréquation du fond intercommunal qui est bientôt plus nouvelle parce que ça fait quand même 10/15 ans qu'elle est là, qui se monte à Fr. 10'540'000.00, celle-là est exacte par rapport au budget puisque ça c'est pas en fait un décompte mais c'est pas une prévision mais c'est un calcul qui est réalisé sur les années antérieures donc le montant au compte est toujours le même que celui qui a été mis au budget.

Il n'y a pas eu de revenus extraordinaires en 2021 et puis vous pourrez voir dans l'annexe 15 du contrôle du financier que les pertes de revenus liées à la crise sanitaire ont été estimées à Fr. 637'700.00. Il s'agit essentiellement de l'absence de revenus pour les spectacles onésiens ainsi que des réductions de loyers aussi bien sur le patrimoine administratif que financier que nous avons pu accorder en début d'année 2021 et à l'annulation d'activités et manifestations et sur la vente des cartes CFF.

On peut passer à la slide suivante, s'il vous plaît. Ah je crois vous en avez zapper une.. voilà merci. Donc je vais pas passer beaucoup de temps là-dessus. C'est pour vous montrer un petit peu l'évolution des impôts communaux. Donc dans les barres bleues vous avez les impôts directs des personnes physiques et donc vous voyez que nous avons monté jusqu'en 18 mais qu'entre bah disons 21 c'est plus bas que 20 qui est un peu plus haut que 19.. enfin voilà.

C'est ce que je vous disais, c'est une sorte de flat. Et puis au niveau des impôts directs des personnes morales, et bien vous pouvez constater quand même l'effet de RFFA avec des baisses régulières depuis 2019 enfin à partir de 2020 plutôt sur les revenus des personnes morales.

On peut passer à la slide suivante, s'il vous plaît. Donc ici vous avez les commentaires concernant les charges des comptes 2021. Donc vous pouvez constater qu'au niveau des charges de personnels il y a près de Fr. 700'000.00 qui n'a pas été dépensé par rapport à ce que nous avons mis au budget 2021. C'est essentiellement dû à des vacances de postes.

Au niveau de la nature 31 sur les charges de biens et services d'exploitations, nous avons une économie de Fr. 1'300'000.00. Ce sont là essentiellement des prestations qui n'ont pas été fournies en raison du Covid, on peut penser au repas des seniors, des choses comme ça.

Au niveau des amortissements du patrimoine administratif, et bien nous avons eu des économies, vous vous rappelez parce que comme chaque année on vote les amortissements complémentaires en fin d'année après le vote du budget. Il se répercute sur l'année suivante donc du coup les amortissements sont baissés d'autant puisqu'ils ont été amortis de manière extraordinaire en fin d'année. Tout le monde m'a suivi ? Je fais une répétition à la fin pour voir si c'est juste. Ok.

Les charges financières vont.. c'est pas des grandes variations donc je ne vais pas trop m'étendre là-dessus. Les attributions sur les financements spéciaux non plus et les charges de transferts, et bien là on a eu un peu plus de sous que prévu. Enfin non on a eu un peu plus de charges que prévues sur notamment certaines subventions et des choses comme ça.

Et les charges extraordinaires, et bien ce sont les amortissements extraordinaires mais alors ceux du coup de cette année 21 qui ont été votés en décembre 21 et qui donc sont arrivés en charges extraordinaires par rapport au budget voté.

Les imputations internes, je ne vais pas en parler, il y a Fr. 14.77 de différence par rapport à ce qu'il y a au budget.

On peut passer à la slide suivante, s'il vous plaît. Merci. Donc comme je vous le disais, les charges de personnel s'élèvent à Fr. 21'560'000.00, montant qui présente une économie de Fr. 689'099.00 par rapport au budget voté, soit une différence de moins 3.10%.

Sur les postes biens et services et charges d'exploitation, les charges s'élèvent à Fr. 8'680'000.00 en économie de Fr. 1'300'000.00 par rapport à la prévision. Cette différence est importante et doit être mise en lien avec la crise sanitaire comme je vous l'ai expliqué.

La charge des amortissements est largement inférieure à la prévision budgétaire de plus de Fr. 820'000.00. C'est l'effet des amortissements supplémentaires de 2020. Et puis la charge des intérêts est inférieure aux prévisions budgétaires en raison d'un montant d'investissement très faible, ce qui a permis de ne pas réaliser nos emprunts.

Et puis sur l'annexe 15, il n'y a pas eu de charges supplémentaires significatives en 2021 en raison de la crise sanitaire mais nous avons eu des charges en moins en raison de la pandémie estimées à Fr. 848'200.00. Il s'agit d'annulations de différentes manifestations officielles, culturelles ou sociales qui n'ont pas pu être délivrées.

On peut passer à la slide suivante, s'il vous plaît. Donc ici vous voyez les comparaisons des charges de fonctionnement de 2020 et 2021. C'est pas extrêmement significatif les variations. On peut voir néanmoins.. je vous ai mis.. enfin vous avez néanmoins un nota bene en dessous des commentaires qui vous précise que sur les subventions qui sont donc la nature 36 donc la nature 36 c'est le camembert bleu clair on va dire enfin c'est la tranche de camembert bleu claire à gauche à 31% là et à 33% là.

Ce sont donc essentiellement les charges de transferts donc ce sont les subventions. Et pour information, 43% de ces camemberts bleu clair sont la petite enfance, les subventions aux institutions de la petite enfance. Et ça représente en fait sur le total du camembert 14% des charges sont les subventions pour la petite enfance.

On peut passer à la slide suivante, s'il vous plaît. Donc là c'est un petit peu la même chose mais par politique publique ou par domaines.. je dirais plutôt pas politique publique par domaines d'activité de l'administration. Et là aussi, je vais pas vous commenter tous les points, simplement j'attire votre attention que sur pour Fr. 1'000.00 dépensés, vous en avez Fr. 214.00 qui partent à la sécurité sociale.

C'est la sécurité sociale c'est une grande définition dans MCH2 où y'a énormément de choses dedans et notamment il y a sur les Fr. 214.00, Fr. 140.00 qui partent à la petite enfance selon le calcul que je vous ai dit tout à l'heure 14% des charges si on l'importe à Fr. 1'000.00 ça fait Fr. 140.00 sur Fr. 214.00 pour la sécurité sociale. On voit le poids que pèse cette magnifique politique publique quand même sur le budget communal.

Et finalement, dernière slide, c'est celle qui vous présente la question des investissements. Et qui vous montre l'excès de financement qui est donc l'auto-financement. Et bien effectivement, nous avons eu que des investissements au net extrêmement modiques cette année.

Vous voyez donc que vous calculez cet élément d'excédent de financement en additionnant le résultat de l'exercice à Fr. 6'300'000.00 comme on en a déjà parlé, les amortissements usuels du patrimoine administratif pour Fr. 3'700'000.00, les amortissements nature 366

en fait c'est le système particulier du FIDU.. vous savez chaque année on vote un crédit d'investissement pour alimenter le fonds intercommunal pour le développement urbain donc c'est ça notre nature 366, et puis la nature 383 les amortissements extraordinaires c'est ceux qu'on vote en fin d'année pour accroître notre auto-financement qui s'élève aujourd'hui donc à Fr. 1'700'000.00 desquels on déduit les investissements nets de Fr. 348.00 et qui nous donne un excédent de financement de Fr 1'380'000.00.

Et donc en fait si vous voulez comprendre ce chiffre, ça veut dire que cette année on aurait pu investir jusqu'à Fr. 1'380'000.00 sans jamais recourir à l'emprunt. Voilà c'est simplement ce que ça vous explique comment on calcule cet excédent de financement.

J'en ai fini pour cette présentation. Les slides de présentation vous seront remis sur CMNet dès demain je pense et puis je me réjouis de vous retrouver tous et toutes en commissions sectorielles pour examiner les comptes des différents services et de pouvoir présenter tout ça à la Commission des finances juste après Pâques. Je vous remercie Madame la Présidente.

M. AMBORD (MCG) : Merci Madame la Présidente. Le MCG remercie les services communaux pour la qualité et l'exhaustivité des documents qui nous ont été remis ainsi que Madame KAST pour sa brillante présentation des comptes 2021. Nous prenons acte avec très grande satisfaction de l'excédent des revenus de près de Fr. 6'300'000.00 de recette alors que le budget en prévoyait un excédent de Fr. 1240.00. Le compte rendu financier en explique les raisons.

Cependant le MCG relève que les investissements prévus lors du vote du budget s'élèvent à plus de Fr. 12'000'000.00 et que seul la somme de Fr. 1'800'000.00 a été investie. Le MCG a bien pris note des explications fournies par le rapport mais ces reports poseront un problème de financement à terme il faudra bien un jour les réaliser.

Nous nous réjouissons d'examiner ces comptes en détail lors des commissions sectorielles et nous demandons le renvoi en commission. Merci Madame la Présidente.

La Présidente (EVL) : Merci Monsieur AMBORD, un renvoi en commission a été demandé. Je vais donc demander à chaque groupe de bien vouloir se prononcer sur le renvoi en commission. Monsieur PASCHE.

M. PASCHE (Ve) : Merci Madame la Présidente. Je remercie Madame KAST pour cette explication détaillée de ces comptes.

Je remercie aussi les services de Monsieur WALDER pour la qualité des documents qui nous ont été remis, qui répond à toutes les questions que je pouvais me poser sur ces excédents.

Pour moi, bien sûr, je dirais.. j'aurais même pu voter sur le siège mais je sais qu'il y a de bon aloi d'aller en commissions donc nous soutenons la proposition d'aller en commissions pour analyser ces comptes 2021 en détail.

Mme PERROTTET (EVL) : Bonjour Madame la Présidente. Notre groupe ECHO-Vert'Libéraux est pour le renvoi en commission. Je vous remercie beaucoup Madame KAST d'avoir un aussi beau travail.

M. GAUTHIER (S) : Merci Madame la Présidente. Le groupe Socialiste a pris connaissance des comptes et remercie l'administration pour le travail effectué afin que ceci nous soit transmis à temps. Le groupe Socialiste remercie également Madame KAST pour la présentation effectuée.

Pour les mêmes raisons déjà évoquées, nous demandons le renvoi en commissions.

M. SUCHET (PLR) : Merci Madame la Présidente. Le groupe PLR se réjouit de renvoyer en commissions ces comptes positifs et d'étudier le détail. Merci effectivement.. je me joins à mes préopinants en disant que la qualité des documents fournis et les explications sont déjà très poussées. On aura de la facilité en commission j'imagine puisque y'a déjà de bonnes explications qu'ont été fournies en particulier par Madame KAST.

Bien sûr, c'est une situation dont on se réjouit, le fait d'avoir des comptes positifs c'est une bonne surprise mais faudrait être très prudent par rapport à ce qu'on va faire de ce résultat positif en particulier on a des années très difficiles au niveau des investissements qu'on doit faire pour rénover en particulier tous les bâtiments de la commune pour les mettre en conformité avec l'urgence climatique et il faudra faire attention à bien prioriser les futures dépenses et je me réjouis qu'on aille un peu de sous pour faire ces changements futurs. Merci Madame la Présidente.

La Présidente (EVL) : Merci Monsieur SUCHET. Renvoi en commission a été demandé, nous allons donc voter sur ce renvoi en commission du projet de délibération 2361 sur l'approbation des comptes annuels

Celles et ceux qui acceptent le renvoi en commission, pressent le +. Celles et ceux qui le refusent, l.e -. O pour l'absention. Je lance le vote.

À l'unanimité des 23 votants, le projet de délibération 2361 est renvoyé en commission.

Le projet de délibération 2361 est renvoyé en commission sectorielle à l'unanimité des présents (23 votants)

10) Aménagement de locaux à l'école d'Onex-Parc pour le corps enseignant et l'Etat-Major des sapeurs-pompiers volontaires (SPV), réaménagement des locaux libérés à la Maison de la sécurité - Crédit de Fr. 634'000.00 (projet de délibération 2362)

La Présidente (EVL) : J'allais passer la parole à la conseillère administrative de tutelle. Pardon.. Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? (Silence). Personne.

Alors je passe la parole à Madame KLEINER.

Mme KLEINER : Merci, Madame la Présidente. Il s'agit effectivement d'un projet qui est un projet discuté.. une solution recherchée déjà lors de la précédente législature pour lequel nous vous demandons un crédit de Fr. 634'000.00.

Il s'agit en fait de trouver des locaux pour les sapeurs pompiers volontaires, qu'ils partagent actuellement avec ceux de la sécurité à la maison de la sécurité. Compte tenu de l'augmentation des prestations ces dernières années, des prestations à la population sur le plan de la sécurité, les locaux deviennent vraiment très étripés et nous devons trouver absolument une solution.

Alors là j'ai le plaisir de vous proposer une solution qui est un bon compromis puisque nous ne construisons pas quelque chose de très coûteux mais nous avons trouvé une solution en créant une ouverture extérieure, un accès extérieur depuis l'école d'Onex-Parc et de récupérer en fait un local qui est sous-utilisé.

Et puis en compensation, à l'attention des maîtres et maîtresses de classes, on refait en fait leur salle des maîtres et maîtresses et on crée même deux locaux supplémentaires pour un soutien pédagogique. Donc c'est vraiment une solution, je pense, qui est une solution gagnant/gagnant pour tous les partis. Merci Madame la Présidente.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci Madame la Présidente. Alors à titre personnel, je tiens à remercier Guy SUCHET avec qui j'ai eu une conversation et qui a étayé nos arguments et qui nous a encouragé dans notre envie, c'est-à-dire que le groupe ECHO-Vert'Libéraux demande le renvoi en commission pour les 5 raisons suivantes :

1. Une votation sur le siège d'un budget de plus de Fr. 600'000.00 est irresponsable
2. Explication sur la disparité entre les vestiaires hommes/femmes des SPV
3. Volonté d'analyse d'amélioration écologique/énergétique possible en synergie avec les travaux prévus
4. Contrôle des rénovations cosmétiques sont-elles vraiment nécessaires ? N'avons-nous pas d'autres priorités budgétaires ?
5. Nous n'aimons pas le ton de l'accord négocié avec la direction de l'école et aimerions avoir des explications et en discuter.

Allons s'il vous plaît étudier ce projet coûteux en détail, chers collègues. Je vous remercie pour votre attention.

La Présidente (EVL) : Merci Monsieur MOSCHELLA. Un renvoi en commission a été demandé, chaque groupe s'exprimera donc sur le renvoi en commission. Madame GIROUD.

Mme GIROUD (Ve) : Merci Madame la Présidente. Alors nous aussi nous sommes pour le renvoi en commission, pas exactement pour les mêmes raisons. Moi dans un premier temps, j'ai été surprise par un tel montant et puis en lisant le projet, ce qui m'a surtout surpris c'est comment est-ce qu'on a pu laisser plus de 360 enfants et une quarantaine d'enseignants dans des états pareils.

Mise en norme des installations de secours, charpes fissurées et surtout quelque chose qui m'a beaucoup choqué c'est au niveau de l'amiante. Comment ça se fait qu'en 2022 on laisse encore des enfants et des enseignants vivre dans des bâtiments où il y a de l'amiante et puis pourquoi est-ce qu'on a dû attendre que les pompiers s'y installent ?

Et donc pour toutes ces questions et encore pour d'autres, nous aussi on souhaite le renvoi en commission. Merci.

M. AMBORD (MCG) : Merci Madame la Présidente. Le MCG a bien compris le besoin des sapeurs pompiers volontaires et des enseignants, cependant l'importance des coûts des travaux nous interpellent plus de Fr. 600'000.00.

Nous demandons également le renvoi en commission et nous souhaitons pouvoir visiter les locaux à cette occasion.

Mme DIOP (S) : Merci Madame la Présidente. Donc par rapport à ce projet de délibération comme déjà évoqué les autres camarades, mais peut-être avec des raisons différentes et parfois convergentes, nous souhaiterions le renvoi en commission. Je vous remercie.

La Présidente (EVL) : Pardonnez-moi Madame DIOP, je vous ai pas compris. Le groupe socialiste est en faveur du renvoi en commission ?

Mme DIOP (S) : En faveur du renvoi en commission.

M. SUCHET (PLR) : Merci Madame la Présidente. Moi je crois que Monsieur MOSCHELLA a tout dit concernant la discussion au préalable qu'on a eue avec les interrogations qu'on s'est posées effectivement.

Je rejoins les autres groupes en disant que le renvoi en commission semble indispensable pour discuter de tous ces éléments divers et variés mais des interrogations que chaque groupe a concernant ce projet. Merci Madame la Présidente.

La Présidente (EVL) : Merci Monsieur SUCHET. Renvoi en commission a été demandé, nous allons voter. Je vous rappelle sur le projet de délibération 2362 sur les aménagements des locaux de l'école d'Onex-Parc.

Celles et ceux qui acceptent le renvoi en commission, pressent le +. Celles et ceux qui le refusent, l.e - . O pour l'absention. Je lance le vote.

À l'unanimité des 23 votants, le projet de délibération 2362 est renvoyé en commission.

Le projet de délibération 2362 est renvoyé en Commission 2362 à l'unanimité des présents (23 votants)

Nous passons maintenant aux projets de motion. On va traiter le premier projet de motion puis ensuite on fera une pause. Madame KLEINER vous voulez prendre la parole ?

Mme la Maire : Je voulais juste compléter par rapport à la commission. Toutes les commissions prévues étant remplies par les comptes très prochainement, nous vous en proposerons une supplémentaire le 26 avril, le mardi 26 avril à 19 heures. Merci.

11) Alimentation durable aux cuisines scolaires de la Ville d'Onex (projet de motion 387)

La Présidente (EVL) : C'est un nouveau projet de motion. Il y a une entrée en matière. Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? Monsieur TOGNAN, je vous passe la parole.

M. TOGNAN (UDC) : Merci Madame la Présidente. Le groupe UDC demande la non entrée en matière de cette motion, pas tellement sur le fond mais sur la forme. Car il estime qu'il est inutile de surcharger l'administration avec des demandes dont les réponses sont déjà portées et mises en place.

Comme explique très bien Monsieur HAAB, directeur des cuisines scolaires, dans sa lettre adressée aux conseillers municipaux, cette association n'a pas attendu cette motion des Verts pour être à la pointe de l'alimentation respectueuse de l'environnement.

De plus, si on se réfère au rapport fait par Madame la Présidente de ce conseil et lors de la commission sociale du 15 juin dernier dédiée à la présentation de ce service, il apparaît plus que clairement que la réponse des autorités et notamment de Madame la conseillère administrative Carole-Anne KAST est de ne pas modifier des menus élaborés par des diététiciens fourchette verte équilibrés et nécessaires à la croissance des enfants.

Pour toutes ces raisons évidentes mais surtout par gain de temps, le groupe UDC demande la non entrée en matière de cette motion. Merci Madame la Présidente.

La Présidente (EVL) : Merci Monsieur TOGNAN. Est-ce Madame GIROUD.. pardon Madame DELEVAUX souhaiterait répondre ? On peut débattre la non entrée en matière ou l'entrée en matière avant de voter, il n'y a pas de soucis.

M. DELEVAUX (Ve) : Ok alors je veux bien. Alors on a déposé ce projet de motion sur l'alimentation durable donc aux cuisines scolaires de la Ville d'Onex qui propose de réfléchir à comment aller encore un petit peu plus loin de ce qui est actuellement déjà mis en place.

Alors je remercie Monsieur HAAB pour son courrier et le projet de cette motion est de réfléchir à comment favoriser au mieux les projets que vous évoquez et ceux qui vont dans ce sens. Donc voilà.

Pour rappel, cette motion demande d'augmenter à deux repas hebdomadaires l'offre végétarienne donc pas vegan, de supprimer la viande rouge et d'avoir à la carte au moins un plat végétarien tous les jours.

Cette motion demande également de profiter d'effectuer une campagne de sensibilisation sur les impacts environnementaux et sanitaires d'une surconsommation de produits animaux.

Donc voilà, pour nous c'est vraiment une nécessité aujourd'hui de promouvoir les menus végétariens, les alternatives et c'est au niveau local.. à notre niveau que les changements peuvent se faire. Merci beaucoup Madame la Présidente.

M. AMBORD (MCG) : Merci Madame la Présidente. Le MCG, comme tous les groupes de cette enceinte, est sensible à la qualité des repas servis à nos enfants. Il relève cependant comme le mentionne le courrier que nous a adressé Monsieur HAAB que la direction des cuisines scolaires a déjà et depuis longtemps pris des mesures pour améliorer et garantir des repas de qualité.

Sur 4 repas hebdomadaires, 2 sont déjà végétariens. Les cuisines scolaires sont labélisées fourchette verte limitant la viande rouge et privilégiant les produits GRTA. Vu que l'alimentation servie par les cuisines scolaires d'Onex est déjà largement durable, nous estimons les demandes formulées par la motion 387 sont exagérées.

Donc si on était menés à voter, nous on vous invite à refuser cette motion. En vous remerciant Madame la Présidente.

La Présidente (EVL) : Vous nous indiquez que vous allez refuser l'entrée en matière ?

M. AMBORD (MCG) : Non, non on va accepter le refus de l'entrée en matière.

La Présidente (EVL) : Pardon j'ai pas compris (rire). C'est comme vous voulez.

M. AMBORD (MCG) : On refuse.

La Présidente (EVL) : Est-ce qu'il y a d'autres prises de paroles ? Oui Monsieur MOSCHELLA.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci Madame la Présidente. Je pense qu'au-delà de ce que les cuisines scolaires appliquent déjà, ce projet de motion aborde des sujets intéressants.. un sujet intéressant et crucial qui est la place de la viande et du végétarisme dans la nutrition humaine en général.

Et comment les communes et l'État doivent réagir face aux modifications que nous allons subir dans les décennies à venir sur la production et la consommation en général.

Du coup je pense que c'est un débat intéressant qui devrait être mené et par ailleurs nous avons des.. j'ai des amendements à déposer donc en toute logique je vais accepter l'entrée en matière. Et je vous engage à faire de même.

M. PASCHE (Ve) : Merci Madame la Présidente. J'engage mes collègues d'accepter l'entrée en matière, pourquoi ? Contrairement à ce que certains groupes disent, je pense qu'ils ont pas dû lire complètement la motion.

Je remercie Monsieur HAAB pour la lettre qu'il a écrite. On voit qu'il y a déjà une bonne partie de faite mais comme l'a dit mon préopinant, je pense qu'il y a encore des discussions à avoir. Comment on peut dans le futur améliorer encore les aliments qui sont donnés aux cuisines scolaires ?

C'est pour ça qu'on peut en discuter. C'est une motion qui ne coûte rien pour l'instant. C'est une motion qui permettra de se poser des bonnes questions pour que l'alimentation de nos cuisines scolaires soit pérenne et que ça rentre dans les mœurs.

Donc j'invite mes collègues à soutenir cette motion qui permettra des discussions. Merci.

La Présidente (EVL) : Merci Monsieur PASCHE. Monsieur STURCHIO. Je vous rappelle qu'on parle de l'entrée en matière pas encore de la motion.

M. STURCHIO (S) : Merci Madame la Présidente. Donc pour que le débat ait lieu, le groupe Socialiste soutiendra l'entrée en matière. Merci.

Mme GIROUD (Ve) : Merci Madame la Présidente. J'invite aussi tout le monde à soutenir le débat parce que là j'ai devant moi le menu de la semaine. Donc salade sélection Novae, je ne sais pas ce que c'est.

Donc le menu de la semaine dans la cuisine scolaire d'Onex : émincé, nouilles chinoises, wok, on dit pas vraiment que ce sont des légumes de chez nous, je n'en sais rien, chipolata de veau, ça me semble pas très végétarien au passage, pommes sautées, jardinière de légumes, on ne sait pas lesquels, ananas, on ne pousse pas d'ananas dans la région, saumon d'Ecosse, riz, haricots, compote, pizza marguerite et yaourt. Voici un menu que les enfants mangent par semaine.

Donc moi je souhaite quand même en débattre et puis de voir si on peut améliorer les choses. Merci.

La Présidente (EVL) : Merci Madame GIROUD. On débat sur l'entrée en matière, on ne débat pas sur le projet de motion. Monsieur MOSCHELLA.

M. MOSCHELLA (EVL) : Oui désolé, j'aurais dû dire ça avant mais j'aimerais rajouter un tout petit point. Pour moi, on entre pas en matière sur un projet quand celui-ci il est déplacé par rapport aux compétences de la commune. Ici c'est pas le cas. On a des compétences et c'est intéressant d'en discuter.

Donc vraiment entrons en matière, refusez le projet si vous n'êtes pas d'accord avec mais entrons en matière.

M. SUCHET (PLR) : Merci Madame la Présidente. Le groupe PLR propose d'entrer en matière également pour que le débat ait lieu. Merci.

La Présidente (EVL) : Merci Monsieur SUCHET. La parole n'étant plus demandée, nous allons voter sur l'entrée en matière.

Celles et ceux qui acceptent d'entrer en matière et de débattre, pressent le +. Celles et ceux qui refusent, i.e -. O pour l'absention. Je lance le vote.

Par 18 oui, 2 abstentions et 3 non, l'entrée en matière est acceptée.

L'entrée en matière du projet de motion 387 est approuvé par 18 oui, 3 non et 2 abstentions (23 votants)

La Présidente (EVL) : Le débat est lancé. Monsieur MOSCHELLA.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci Madame la Présidente. Chers collègues, je salue la belle initiative et le bon fond de cette motion. Il me paraît essentiel d'informer sur l'impact écologique et énergétique de la production de viande. Il me paraît donc également essentiel de réduire notre consommation de viande, ce que l'environnement économique et les mœurs occidentales freinent.

Un jour viendra la nature et les conditions planétaires nous forcerons à modifier nos habitudes de consommation, de déplacement, de production, de divertissement et bien d'autres.

Afin de limiter de grandes catastrophes environnementales, humaines et humanitaires, notre devoir politique est de tout mettre en œuvre pour prendre le bon chemin et éviter au maximum que la transition énergétique se fasse de façon violente pour les humains.

Cependant, les demandes de cette motion ne nous correspondent pas sur la forme et certains points au fond nous semblent dépassés. Nous considérons que ces propositions en l'état, ne seront pas valorisantes pour les équipes bénévoles, sont trop complexes à réaliser logistiquement, engendreront un risque de gaspillage alimentaire et nombreux sont opposés à la suppression complète de la consommation de viande rouge.

À mon sens, cette motion n'envoie pas le bon message car elle ferait travailler l'administration sur des points irréalisables et non souhaités, ce qui serait contre productif pour nos objectifs communs de transition énergétique et d'ambiance efficace de travail au-delà des clivages politiques et idéologiques.

En ce sens, par soucis de trouver un consensus qui amènerait les résultats efficaces et je l'espère pour obtenir un projet de délibération de la part de notre Conseil administratif, je vous soumetts maintenant un projet amendé dont je vais vous expliquer la teneur.

Notez que tous les points ont été reformulés dans un sens qui, je le répète, permet à l'administration de trouver des résultats efficaces, respecte le travail des équipes bénévoles et n'alourdit pas la logistique plus que nécessaire pour atteindre nos objectifs de réduction énergétique.

Voici l'amendement :

Le Conseil municipal demande aux conseillers administratifs :

1. De passer à minimum deux repas végétariens hebdomadaires dans la restauration collective de la Ville d'Onex
2. De proposer une alternative à la viande les jours où le menu n'est pas végétarien
3. D'étudier la possibilité que la restauration collective sélectionne des produits animaux biologiques d'origine GRTA suisse ou pays limitrophes nourris aux fourrages européens
4. D'effectuer des campagnes d'information et de sensibilisation sur les impacts environnementaux comme sanitaires de la consommation de viande et ce au niveau scolaire comme publique, par exemple via des cours de cuisine, des ateliers, des vidéos, des campagnes de prévention ou autres.
5. D'exprimer au près de l'ACG la volonté du conseil municipal d'Onex d'effectuer le même type d'actions également en collaboration avec d'autres communes ou au niveau intercommunal

Le point sur les deux repas hebdomadaires végétariens n'a subi que des modifications cosmétiques. Le point sur la suppression de la viande rouge a été supprimé, trop contraignant. Le point sur l'alternative végétarienne pour les autres jours a été fondamentalement modifié. Il est volontairement plus vague pour laisser plus d'options à nos équipes bénévoles et notre administration tout en atteignant l'objectif principal.

Pour l'aspect bio et local, nous faisons confiance aux cuisines scolaires qui œuvrent pour la bonne nutrition des enfants. Le point sur la campagne d'information n'a été que très légèrement modifié pour plus de visibilité et de plus larges possibilités. Le point sur la provenance des produits animaux a été élargi aux pays limitrophes et aux fourrages européens sachant que la Suisse ne produit de toute façon pas assez de fourrages pour nourrir ces élevages.

Un dernier point a été ajouté pour proposer une extension de ces propositions au niveau intercommunal.

J'espère sincèrement que cet amendement sera perçu avec enthousiasme et que nous pourrons continuer de travailler proactivement pour nos objectifs communs et le bien de la population sans jamais nous focaliser sur nos divergences, éventuels problèmes relationnels. Je vous remercie pour votre attention, chers collègues, et vais de ce pas déposer l'amendement sur la table de la présidence.

La Présidente (EVL) : Merci Monsieur MOSCHELLA. Monsieur GAUTHIER. Est-ce qu'avant que Monsieur GAUTHIER parle, est-ce que vous souhaitez que je relise l'amendement ou c'est ok pour tout le monde pour le débat ?

M. GAUTHIER (S) : Moi ça me va très bien si vous relisez l'amendement et puis je cède mon tour de parole en l'état suite à l'amendement.

La Présidente (EVL) : D'accord. Alors je relis l'amendement. Lecture de l'amendement .

1. De passer à minimum deux repas végétariens hebdomadaires dans la restauration collective de la Ville d'Onex
2. De proposer une alternative à la viande les jours où le menu n'est pas végétarien

3. D'étudier la possibilité que la restauration collective sélectionne des produits animaux biologiques d'origine GRTA suisse ou pays limitrophes nourris aux fourrages européens
4. D'effectuer des campagnes d'information et de sensibilisation sur les impacts environnementaux comme sanitaires de la consommation de viande et ce au niveau scolaire comme publique, par exemple via des cours de cuisine, des ateliers, des vidéos, des campagnes de prévention ou autres.
5. D'exprimer au près de l'ACG la volonté du conseil municipal d'Onex d'effectuer le même type d'actions également en collaboration avec d'autres communes ou au niveau intercommunal

Voilà. Monsieur GAUTHIER vous souhaitez pas reprendre la parole ? Très bien alors Monsieur SUCHET.

M. SUCHET (PLR) : Merci Madame la Présidente. Le groupe PLR va soutenir ces propositions d'amendement qui vont tout à fait dans un sens de prendre en compte une grande partie des éléments du texte proposé mais en étant un petit peu moins dirigiste, je dirais.

Voilà donc ça nous plaît beaucoup plus que le texte initial qu'on pouvait pas accepter dans l'état. Donc on va soutenir ces amendements. Merci.

Mme DELEVAUX (Ve) : Merci Madame la Présidente. Voilà, je tenais juste à rappeler que la consommation de viande, en particulier la viande rouge, produit un impact considérable en matière de déforestation et d'émissions de gaz à effets de serre, c'est pour ça qu'on l'avait inclus dans la motion.

Voilà la consommation de viande impacte également la santé et c'est l'occasion aussi d'informer et de sensibiliser les enfants à l'importance d'en prendre soin. Les recommandations de l'OMS en matière de consommation hebdomadaire de viande sont de deux fois par semaine, ce qui est nettement en-dessous de ce qui est proposé actuellement.

Mais cependant, nous acceptons les amendements dans le but de collaborer ensemble afin de trouver les meilleures solutions pour la commune d'Onex. Merci Madame la Présidente.

Mme KAST : Merci Madame la Présidente. Je vais pas m'immiscer dans le débat qui à mon avis est très intéressant et puis à partir de ce stade au Conseil municipal sur le fond.

Par contre j'ai quand même une requête et je la formule comme ça puisque je peux pas faire un contre amendement à Monsieur MOSCHELLA. C'est de supprimer le point vis-à-vis de l'ACG. On a jamais eu besoin de l'ACG pour discuter avec les communes voisines et amies et heureusement qu'on a pas besoin de l'ACG pour ça parce que sinon si on devait chaque fois passer par l'ACG quand on veut faire quelque chose entre communes voisines et amies, ça serait extrêmement compliqué.

Alors vous allez me dire, c'est une motion. Je pourrais vous répondre ça dans la réponse à la motion que ça ne sert à rien de faire cette démarche. Mais puisqu'on est plutôt dans une ambiance constructive, je vous propose de supprimer cette mention de votre amendement.

D'abord ça en allégera un peu le texte et puis deuxièmement, je vous assure que c'est parfaitement inutile. Merci.

M. GAUTHIER (S) : Le groupe Socialiste, étant donné la crise climatique et l'impact de notre mode de vie sur l'environnement, considère que la promotion d'une alimentation saine et équilibrée recourant quand cela est possible à des produits plus responsables et biologiques est importante.

En ce sens, la qualité des produits ainsi que leurs traçabilités et leurs provenances est plus importante que leurs natures. Que ceux-ci soient d'origine carnée ou végétale.

Au regard de ce qui a été dit, le groupe Socialiste votera oui à la motion telle qu'amendée.

M. MOSCHELLA (EVL) : Oui je vous remercie Madame KAST pour votre remarque. J'aurais une question à vous poser en fait parce que moi quand j'ai écrit ce point 5 c'était plutôt dans l'idée que la Commune d'Onex représentée à l'ACG puisse lancer un mouvement plus général, dira-t-on sur le Canton par rapport que ce soit aux campagnes de sensibilisation tout comme l'information de la forme que peuvent prendre les évolutions auprès d'autres communes.

En fait c'est pour accélérer un mouvement. J'ai aucun doute sur le fait qu'on puisse collaborer avec les communes limitrophes sans passer par l'ACG. Simplement, est-ce que vous pensez du coup qu'une expression auprès de l'ACG dans le sens de ces motions, pourrait créer des projets intercommunaux plus globaux que juste avec les communes limitrophes ? Ou que c'est vraiment inutile ? Voici ma question.

Mme KAST : Ouais peut-être que mon pragmatisme parfois me coupe un peu les ailes. Mais je pense pas qu'une intervention auprès de l'ACG serait à même de lancer un mouvement global que ce soit sur ce sujet ou sur un autre d'ailleurs.

Je pense que si le mouvement global il doit y avoir, il doit partir de mouvements associatifs. Il doit partir par exemple de fourchette verte qui doit déposer peut-être un label supplémentaire qui n'est pas uniquement axé sur la diététique mais qui prendrait aussi des éléments climatiques ou d'équilibre climatique ou d'équilibre planétaire.

On va dire dans sa réflexion voir d'associations qui seraient à même de faire les prestations que vous appelez de votre vœu de sensibilisation, etc.

Pour ma part, je pense que la commune a un devoir vis-à-vis de ses communiens donc les prestations que vous appelez de vos vœux vis-à-vis de la Commune d'Onex elles me paraissent tout à fait souhaitables enfin je veux dire ce sont des choses qui peuvent tout à fait faire partie de nos missions.

C'est des choses d'ailleurs que l'on intègre en partie dans l'agenda interscolaire donc y'a aucun problème. Mais effectivement, je pense pas que ce soit le rôle de la Ville d'Onex d'aller faire du lobbying au niveau cantonal.

Donc évidemment que si un mouvement associatif qui fait ce lobbying, là la Ville d'Onex soutiendra ces démarches et invitera et peut-être proposera à l'ACG une prise en compte de ce mouvement-là. Mais je pense quand même que de manière générale dans ces débats-

là, il faut pas vouloir demander aux communes de tout réglementer et je pense que le monde associatif a une grande part à jouer dans l'avancée de ces questions.

Et il me semble qu'à partir du moment où on aide dans des prestations destinées aux enfants de la commune, c'est la tâche de la commune. À partir du moment où on est dans vouloir insuffler un mouvement plus large, ce n'est plus la tâche de la commune, pour ma part. Merci.

M. MOSCHELLA (EVL) : Oui dernière petite question par rapport à l'ACG parce que notamment au prochain point on aura des amendements et ça concerne aussi l'ACG donc c'est important pour nous de comprendre.

L'ACG a des nouveaux projets de temps à autre, j'imagine. Est-ce que ces projets n'émanent pas forcément en fait des volontés des conseils municipaux ? De qui émanent ces projets alors ? Quel est le rôle des communes pour créer des projets intercommunaux.. fin quel est le rôle d'une commune ou de plusieurs qui s'allient pour créer des projets intercommunaux ?

Je sais pas si vous voyez un peu ma question.

Mme KAST : Je trouve que la question est intéressante puis en fait elle ouvre tout un champ de débat sur quel est le rôle et la fonction de l'Association des Communes Genevoises et comment elle fonctionne.

Et il me semble que ceci mériterait peut-être une information et une.. Pourquoi pas une commission pour vous présenter ces aspects-là. Parce qu'il me semble qu'il y a beaucoup de fantasmes sur effectivement ce à quoi sert l'ACG.

L'ACG n'est pas un conseil de communes, très clairement pas. L'ACG effectivement administre.. assure la représentation des communes vis-à-vis essentiellement du canton qui est un autre interlocuteur, que ce soit le Conseil d'État ou le Grand Conseil. Donc là, oui on a une représentation des communes.

L'ACG gère un certain nombre d'organismes intercommunaux globaux mais c'est plutôt de la gestion de prestations que du projet. Je sais pas si vous voyez un petit peu la nuance, c'est-à-dire que pour reprendre par exemple le groupement.. l'animation parascolaire, le GIAP qui est un des plus gros groupements que l'ACG gère, bah vous avez une direction, vous avez du staff et puis vous avez la loi qui vous met une prestation et puis l'ACG délivre la prestation.

Mais on est pas dans un mode projet, on est dans un mode oui on doit faire et on le fait pour l'entier des communes une prestation x, y, z. Donc pour moi, l'ACG n'est pas forcément le lieu d'insuffler des projets intercommunaux et c'est pas forcément son rôle même si ça peut être.. elle peut s'en faire enrôler parfois mais ce n'est pas sa fonction première, à mon sens pas.

Et c'est aussi.. c'est une remarque que je pourrais effectivement faire aussi sur le point suivant. Mais voilà encore une fois, moi ce sont des motions, je veux dire si vous laissez dedans je vous répondrais ça par écrit puis ça me va aussi. C'est vraiment pas un souci. Mais voilà je pense qu'on n'est pas tout à fait au clair sur le rôle et le fonctionnement de l'ACG.

Et si je peux faire une proposition peut être c'est d'une fois faire une commission je sais pas quoi toute réunies, finances.. je sais pas enfin ce que vous voulez, une commission toutes réunie c'est ce qui me paraît quand même le plus intelligent pour vous présenter finalement ces organes et le rôle de l'Association des Communes Genevoises et un peu comment elle fonctionne.

Parce qu'à mon avis c'est intéressant de le savoir et puis de pouvoir avoir une meilleure idée, parce qu'on a l'impression que c'est un forum de débat mais c'est pas vraiment un forum de débat. C'est plutôt un organe de gestion, je dirais, et de détermination de position vis-à-vis de d'autres organes.

Voilà mais je vais pas faire le débat sur l'ACG ce soir pendant tout le Conseil municipal donc je vous ai fait part de la remarque maintenant si vous voulez laisser la mention, moi je vous ai dit je vous répondrais simplement que y'a pas.. faut pas passer par l'ACG pour faire ça et puis qu'il me semble que le monde associatif est plus à même de faire avancer les idées qui sont défendues ici dans ce texte.

La Présidente (EVL) : Merci Madame KAST. Je retiens effectivement d'une commission réunie d'information sur l'ACG. Merci. Monsieur MOSCHELLA.

M. MOSCHELLA (EVL) : Oui alors dans le cadre de la motion 387 je vais donc retirer le point 5. Une toute dernière petite question parce qu'effectivement là dans ce cadre-là je comprends que ce soit pas très adapté.

Une dernière question, dans le cadre des groupements gérés par en fait des groupements de communes qui gèrent des prestations gérées par l'ACG, qui est à l'initiative de ces groupements du coup si ce n'est les communes elles-mêmes ? Et est-ce que nous on peut créer des groupements par exemple pour la formation, on verra ça au point suivant mais rapidement ?

Mme YUNUS EBENER : Merci Madame la Présidente. Moi par rapport à l'ACG en attendant qu'il y ait.. qu'on organise cette commission et si le sujet vous intéresse, vous pouvez aller sur le site de l'ACG qui est très bien fait et qui vous présente et qui pourrait déjà éventuellement répondre à un certain nombre de vos questions.

Et comme ça lorsque vous venez et si on organise cette commission, et bien vous pouvez arriver avec des questions un peu plus concrètes et on peut aller plus loin sur le sujet. Merci.

Mme KAST : Oui je remercie ma collègue pour ces propositions puisque c'est une bonne proposition. Plus particulièrement sur le site il y a aussi les rapports d'activité des différents organes de l'ACG et ça vous donnera peut-être une meilleure idée de son fonctionnement.

Par ailleurs, pour répondre très clairement à votre question parce que là on est dans le domaine du droit, alors là c'est bon je vois très bien. Oui, un groupement communal n'est décidé que par une décision du Conseil municipal.

Donc le dernier en date qu'on ait créé à Onex, c'est l'AFJ Rhône-Sud donc le groupement intercommunal pour l'accueil familial de jour où à la base c'était une prestation uniquement

faite par Onex avec un financement des communes voisines et en 2011 ou 12 peut-être je ne sais plus très bien, nous avons créé un groupement intercommunal et donc il faut effectivement le doter de statuts et avoir une délibération du Conseil municipal qui pose ce groupement.

Et il faut une délibération de toutes les communes membres.. du Conseil municipal de toutes les communes membres pour créer le groupement. Donc voilà un petit peu,, vous retrouvez quelques articles dans la loi sur l'administration des communes qui parlent des groupements intercommunaux qui vous mettent les minima légaux de fonctionnement. En deçà de ces minima, on peut être plus ou moins créatifs.

Vous avez plusieurs groupements intercommunaux à Onex, donc vous avez l'AFJ Rhône-Sud c'est le petit dernier j'en ai parlé mais vous avez le centre intercommunal de voirie qui est en fait un groupement intercommunal. Ça s'appelle le centre intercommunal de voirie mais la structure juridique dessous c'est un groupement intercommunal.

Vous avez la protection civile avec Confignon et Lancy qui est un groupement, ça s'appelle office régional de protection civile mais c'est un groupement intercommunal au niveau juridique.

Et je crois que j'en oublie un mais je ne sais plus lequel.. le GIAP oui mais là c'est pas local. Le GIAP réunit pas les 45 communes, je crois que y'a deux communes qui ne sont pas membres du GIAP que sont Laconnex et Soral, sauf erreur de ma part. Mais il y a peut-être aussi Cartigny qui n'est pas,, enfin y'a deux trois petites communes de la champagne qui ne sont pas membres. Mais sinon toutes les communes en sont membres.

Vous avez aussi le centre intercommunal.. le centre informatique, le SIACG qui gère pour je crois presque toutes les communes aussi sauf quelques toutes petites et la Ville de Genève qui a son propre service informatique.

Voilà ce sont les principaux mais vous pouvez peut-être trouver d'autres groupements dans d'autres communes auxquels nous n'avons pas eu besoin de faire appel. Mais oui le processus est assez cadré par la LAC et c'est assez simple, il faut se mettre d'accord, il faut accomplir une tâche publique, il faut la définir dans un statut et il faut une volonté de travailler ensemble, volonté qui doit être confirmée par les délibérations des Conseils municipaux des communes concernées.

Voilà j'espère avoir répondu à vos questions.

La Présidente (EVL) : Merci Madame KAST, Je vais peut-être juste recentrer le débat sur l'alimentation durable, le projet de motion qui nous concerne. Oui sur l'amendement..

Plus de prises de paroles ne sont demandées. Je vais demander à Monsieur TOGNAN de nous relire l'amendement. Nous votons bien sur l'amendement proposé par le groupe ECHO-Vert'Libéraux.(Lecture de l'amendement) Merci Monsieur TOGNAN. Celles et ceux qui acceptent l'amendement au projet de motion 387, pressent le +. Celles et ceux qui l'refusent, l.e -. O pour l'absention. Je lance le vote.

Par 20 oui, 2 abstentions et 1 non, l'amendement au projet de motion est accepté.

L'amendement du projet de motion 387 est approuvé par 20 oui, 1 non et 2 abstentions (23 votants)

La Présidente (EVL) : Nous allons maintenant voter.. s'il n'y a plus de prises de paroles.. nous allons voter sur le projet de motion 387 amendé. Je vais demander à Monsieur TOGNAN de nous relire les attendus de ce projet qui sont toujours les mêmes. [Lecture] Merci Monsieur TOGNAN. Celles et ceux qui acceptent le projet de motion 387 amendé, pressent le +. Celles et ceux qui le refusent, le -. O pour l'absentio. Je lance le vote.

Par 19 oui, 2 absentions et 2 non, le projet de motion 387 est accepté.

Le projet de motion 387A est approuvé par 19 oui, 2 non et 2 absentions (23 votants)

Motion 387A dont la teneur est la suivante :

«Vu

- *La consommation de viande, en particulier de viande rouge, qui produit un impact considérable en matière de déforestation amazonienne et d'émissions de gaz à effet de serre¹. Ainsi, l'impact d'un plat végétarien² sur le climat est entre trois et cinq fois moindre que celui d'un mets à base de viande, notamment en raison des émissions de méthane provenant du fumier et des ruminants³. Les produits laitiers étant également coûteux en matière d'émissions CO₂⁴*
- *Que lorsqu'un citoyen suisse change de type d'alimentation et devient ovo-lacto-végétarien⁵, il réduit son empreinte écologique alimentaire de près de 24%, voire de 40% s'il devient vegar⁶. A titre de comparaison, privilégier les produits régionaux ne permet de réduire son empreinte que de 4%*
- *Que la surpêche est un problème mondialement reconnu en raison de son impact sur la biodiversité; la consommation de poisson en elle-même pouvant également être nocive pour la santé, au vu de l'accumulation de métaux lourds dans certains grands poissons au sommet de la chaîne alimentaire tels que le thon ou le saumon*
- *L'impact prouvé des pesticides utilisés en agriculture sur la santé⁷ et la biodiversité⁸, qui pourrait être réduit en privilégiant autant que possible une alimentation biologique*
- *Que sur le plan sanitaire, les recommandations de l'OMS en matière de consommation hebdomadaire de viande (deux fois par semaine) sont largement inférieures à ce qui est pratiqué en moyenne à Genève*
- *Que pour l'instant, seul un repas sur cinq dans les cantines scolaires d'Onex est végétarien*

¹ <https://www.nature.com/articles/d41586-019-02409-7>

² Défini comme un plat où la viande ou le poisson ont été substitués par des légumineuses (ex. soja, pois chiches, lentilles), des œufs ou des produits laitiers

³ <https://www.geneve.ch/fr/actualites/dossiers-information/changement-climatique-geneve/agir/mange-plus-souvent-vegetarien>

⁴ https://www.swissveg.ch/effet_de_serre?language=fr

⁵ Défini comme contenant des œufs et/ou des produits laitiers, mais pas de viande ni poisson

⁶ Défini comme exclusivement d'origine végétale

⁷ <https://www.wwf.ch/fr/nos-objectifs/viande-et-produits-laitiers>

⁸ <https://www.publiceye.ch/fr/thematiques/pesticides/les-pesticides-extremement-dangereux/les-ravages-des-pesticides-sur-la-sante>

⁹ <https://www.nature.com/news/pesticides-spark-broad-biodiversity-loss-1.13214>

- L'étude *Swissaid* réalisée en 2019 à la demande du Département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS) de la Ville de Genève, qui conclut à la nécessité de promouvoir les menus végétariens avec deux repas sans viande ni poisson par semaine dès 2019¹⁰
- Que pour des raisons éthiques ou religieuses, une minorité de personnes refuse également de consommer certains ou tous types de viande et/ou produits laitiers
- Le moindre coût financier d'un repas d'origine végétale, comparé à un repas contenant de la viande, qui permettrait de compenser le surcoût de l'augmentation de la part d'aliments biologiques et locaux
- La propension des élevages intensifs à favoriser les zoonoses¹¹, et l'inquiétude croissante que ces dernières provoquent en termes de santé et de stabilité économique^{12,13}
- Le développement exponentiel de substituts de la viande dans le secteur agroalimentaire¹⁴

Sur proposition du groupe des Vert.e.s

LE CONSEIL MUNICIPAL

d e m a n d e

par 19 oui, 2 non et 2 abstentions

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

D'étudier la possibilité :

1. De passer à minimum deux repas végétariens hebdomadaires dans la restauration collective de la Ville d'Onex
2. De proposer une alternative à la viande les jours où le menu n'est pas végétarien
3. D'étudier la possibilité que la restauration collective sélectionne des produits animaux biologiques et d'origine GRTA, Suisse ou pays limitrophes, nourris au fourrage européen
4. D'effectuer des campagnes d'information et de sensibilisation sur les impacts environnementaux, comme sanitaires, de la consommation de viande. Et ce, au niveau scolaire comme public, par exemple via de cours de cuisine, des ateliers, des vidéos, des campagnes de prévention ou autre »

* * *

La Présidente (EVL) : Toutes les personnes dans cette salle sont cordialement invitées à venir dans la salle de commission prendre un verre et manger un petit quelque chose. On se revoit dans 20 minutes.

¹⁰ Denis Ruysschaert, Marie-Clémence Mouron et Mélissa Garry-Santamaria « Alimentation responsable en Ville de Genève : Soutenir les démarches proactives en alimentation responsable au sein de la restauration collective en Ville de Genève », janvier 2019

¹¹ Infections transmises de l'animal à l'être humain, telles que la grippe porcine, le VIH ou le Covid-19

¹² <https://www.letemps.ch/opinions/lindustrie-viande-une-menace>

¹³ <https://www.ffw.ch/fr/nouvelles/raisons-pour-lesquelles-les-zoonoses-comme-sont-en-augmentation/>

¹⁴ <https://www.letemps.ch/economie/viande-vegetale-nouvelle-star-bourse>

PAUSE 20H33

REPRISE 21H00

La Présidente (EVL) : Je fais juste une petite précision. Tout à l'heure il a été lu lorsque nous avons voté sur le projet de motion 387A « le Conseil municipal demande au Conseil administratif » évidemment que nous sous-entendons « le Conseil municipal demande d'étudier les possibilités au Conseil administratif ».

Voilà c'est juste une petite précision, ça changera rien mais cosmétiquement c'est mieux.

12) Formation des élu-es aux causes et conséquences du changement climatique et à ses enjeux (projet de motion 388)

La Présidente (EVL) : Y'a-t-il une opposition à l'entrée en matière ? (Silence). Non pas d'oppositions à l'entrée en matière ? Ok

Alors on entre en matière. Qui a écrit cette proposition ? Madame DELEVAUX est-ce que vous souhaitez décrire votre projet de motion ?

Mme DELEVAUX (Ve) : Merci Madame la Présidente. Le groupe des Verts dépose ce deuxième projet de motion qui demande d'étudier la possibilité d'organiser une formation spécifique à l'urgence climatique pour les conseillères et conseillers municipaux d'Onex.

En effet, il semble primordial à l'heure actuelle où les derniers rapports du GIEC sont alarmants que l'ensemble du Conseil municipal d'Onex puisse prendre des décisions éclairées et étayées en toute connaissance de cause.

Il est important que nous ayons toutes et tous les mêmes bases. Il est important que cette formation soit adressée au Conseil municipal afin que justement ceux ou celles qui ne se sentent pas concernés ou qui n'ont pas encore conscience de ces enjeux et de l'urgence puissent y assister.

C'est l'occasion également de sensibiliser les habitantes et habitants de la commune à ces enjeux. La motion propose également de soutenir la demande des communes genevoises auprès de l'ACG d'organiser une conférence pour l'ensemble des élus du Canton, qui nous l'espérons sera mis en place rapidement.

Nous souhaitons par ce projet de motion venir en complément avec une formation plus spécifique aux enjeux d'une ville telle qu'Onex. En effet, nous n'avons pas les mêmes enjeux que les communes plus rurales par exemple ou qui ont plus de moyens.

Nous espérons que vous donnerez à cette motion un accueil favorable. Merci Madame la Présidente.

M. TOGNAN (UDC) : Merci Madame la Présidente. Le groupe UDC refusera ce projet de motion qui sous couvert de l'urgence climatique sous-entend clairement que

les élus seraient des individus un peu bas de plafond incapables de comprendre les conséquences désastreuses du réchauffement climatique et qu'il faudrait les rééduquer afin qu'ils sachent prendre les bonnes décisions sans doute comme celles soutenues par le Conseiller d'État des auteurs de cette motion d'installer une académie de football sur un poumon de verdure.

Sachez qu'une étude poussée parue dans la revue médicale suisse en 2019 à propos d'une activité aussi futile par rapport aux besoins d'un être humain que de fumer une cigarette atteste que la production d'une tonne de tabac réclame 670 tonnes d'eau, 8 fois plus que pour la même quantité de pommes de terre. L'acte de fumer émet jusqu'à 759 milligrammes de CO2.

Compte tenu de la consommation mondiale annuelle estimée à 6'000 milliards de cigarettes, les émissions de CO2 peuvent atteindre 5 millions de tonnes, l'équivalent des émissions annuelles dues à la consommation d'énergie par les installations fixes et les véhicules de l'Etat du Canton de Vaud.

Alors je pose la question à la majorité Rose Verte de ce Conseil municipal qui je me fais aucun doute soutiendra cette motion. Allez-vous prendre la bonne décision à arrêter de fumer ?

Une autre étude de chercheurs suédois parue dans le journal Le Point du 12 juillet 2017 affirme qu'avoir un enfant de moins par famille contribuerait à diminuer les émissions de CO2 de 58.6 tonnes par an alors qu'en comparaison se passer d'une voiture diminuerait que de 2.4 tonnes. Ça serait donc l'un des meilleurs moyens pour lutter contre le réchauffement climatique.

Dès lors, chers collègues, je vous laisse imaginer quel pourrait être dans un jour pas si lointain la teneur de l'exposé des motifs d'une motion de ceux qui prétendent pouvoir prendre les bonnes décisions car formés.

Avec cette motion nous voyons bien que l'indéniable réchauffement climatique ne sert ici en fait uniquement à faire progresser l'agenda politique idéologique de nos amis vertueux.

Pour ces raisons, le groupe UDC refusera cette motion et vous invite à faire de même. Merci Madame la Présidente.

M. AMBORD (MCG) : Merci Madame la Présidente. Nous sommes parfaitement conscients de l'urgence climatique et de la préservation de la biodiversité. Nous estimons cependant que ce n'est pas le rôle de l'administration de former les conseillers et conseillères municipales.

Nous sommes toutes et tous en mesure de lire et comprendre le dernier rapport du GIEC et la formation des élus relève de la responsabilité des partis voire de la responsabilité de chacun.

Nous refusons ce projet de motion et vous invitons à faire de même. Merci Madame la Présidente.

M. RITTER (EVL) : Merci Madame la Présidente. Cette motion est beaucoup trop vague et irréaliste. Elle a suscité un débat important dans notre groupe. Bien que le fond est louable, la forme l'est moins.

En effet, nous pensons qu'organiser en si peu de temps une formation uniquement pour les conseillers municipaux onésiens est probablement mission impossible.

De plus, rajouter encore des documents à disposition des habitants d'Onex est inutile alors que pléthore de ces documents existent déjà sur internet.

C'est pourquoi notre groupe propose un amendement à cette motion. Je vous lis l'amendement.

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif :

1. De soutenir la demande des communes genevoises auprès de l'ACG suite en particulier à la résolution adoptée par la commune de Vernier, d'organiser une conférence sur l'urgence climatique pour l'ensemble des élus du Canton
2. De s'engager à participer aux actions menées sur le Canton et dans les autres communes pour renforcer notre capacité à prendre les décisions permettant de répondre aux enjeux climatiques
3. D'exposer à l'ACG la proposition suivante au Conseil municipal d'Onex, organisation régulière de conférences et de formations pour tous les conseillers municipaux et administratifs du Canton sur les sujets d'avenir, les actions possibles des communes pour la transition énergétique ainsi que les sujets cruciaux au contrôle et la bonne gestion des données publiques

Merci Madame la Présidente.

La Présidente (EVL) : Donc si je comprends bien, le point 4 reste ?

M. RITTER (EVL) : Le point 4 ? attendez voir..

La Présidente (EVL) : D'engager à participer aux actions menées sur le Canton et dans les autres communes pour renforcer notre capacité à prendre des décisions permettant de répondre aux enjeux climatiques

M. RITTER (EVL) : Euh non ça c'est un petit peu le même point que.. non non on supprime les 4 points et on met ces 3 points.

La Présidente (EVL) : D'accord donc vous demandez que dans l'amendement de supprimer les 4 points.. d'enfin de corriger les 4 points dans les 3 points que vous nous avez lu ? Vous pouvez m'apporter l'amendement s'il vous plaît. Merci

Est-ce que c'est clair pour tout le monde ou est-ce qu'il faut que je relise l'amendement ? Une relecture de l'amendement ? Très bien.

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif :

1. De soutenir la demande des communes genevoises auprès de l'ACG suite en particulier à la résolution adoptée par la commune de Vernier, d'organiser une conférence sur l'urgence climatique pour l'ensemble des élus du Canton

2. De s'engager à participer aux actions menées sur le Canton et dans les autres communes pour renforcer notre capacité à prendre les décisions permettant de répondre aux enjeux climatiques
3. D'exposer à l'ACG la proposition suivante au conseil municipal d'Onex, organisation régulière de conférences et de formations pour tous les conseillers municipaux et administratifs du Canton sur les sujets d'avenir, les actions possibles des communes pour la transition énergétique ainsi que les sujets cruciaux au contrôle et la bonne gestion des données publiques

Voilà. Monsieur CUENOUD, vous avez la parole.

M. CUENOUD (S) : Merci Madame la Présidente. Donc le groupe Socialiste a discuté et a considéré que malgré quelques petits désaccords de forme disons, nous approuvons et votons pour cette motion.

M. SUCHET (PLR) : Merci Madame la Présidente. Le groupe PLR va soutenir la demande d'amendement. Je pense qu'il est raisonnable de soutenir une démarche cantonale, c'est pas quelque chose de spécifiquement onésien.

On est dans une démarche de sensibilisation et d'information pour ceux qui le souhaitent qui doit être organisé à l'image de ce qui s'est déjà fait en début de législature pour l'ensemble des conseillers administratifs aux conseillers municipaux.

À l'HEG on a eu une information sur différents thèmes qui concernent l'activité du Conseil municipal et les possibilités qu'on a d'agir. Ça me paraît le cadre adéquat effectivement de proposer à l'ensemble des conseillers municipaux du Canton qui le souhaite de s'informer et d'être informé sur ces questions-là.

On estime en accord avec la proposition du groupe Onex Verts Libéraux qu'il est utile de faire quelque chose de spécifique sur Onex. En tout cas actuellement tant qu'on a pas déjà soutenu la démarche au niveau du Canton et j'entends qu'on va voter.. qu'on va accepter ces amendements qui nous semblent tout à fait aller dans le bon sens par rapport à l'objectif recherché. Merci.

Mme BEAUSOLEIL (Ve) : Merci. Je remercie les Verts Libéraux d'avoir pris le temps d'étudier notre motion. Après c'est vrai que les amendements personnellement qui proposent, je trouve qu'elle vide de leurs substances le projet de motion déposé par les Verts.

Notamment en vidant le sens premier de la motion, c'était vraiment de parler d'urgence climatique. Donc c'est le but de cette motion et je pense que les amendements respectent pas ce but.

Aussi en prenant le fait qu'on peut s'appuyer sur le Canton, je comprends cet argument mais le fait aussi qu'on soit une commune ça nous permet peut-être d'être plus agiles, plus rapide aussi.

Donc le Canton prend un train et nous prendrait avec parce qu'il est au-dessus et on est des communes mais par contre ça n'empêche pas la commune d'Onex de peut-être aller plus vite de façon plus rapide aussi d'avoir des formations plus en lien avec sa réalité du terrain comme disait Madame DELEVAUX.

Donc moi je vous demande de soutenir le projet tel qu'il a été déposé et puis de voir ce qui peut être possible de faire sur Onex par rapport à l'urgence climatique et de façon peut être plus rapide et plus auprès de la réalité d'Onex. Merci.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci Madame la Présidente. Pour moi le coût bénéfique de faire une formation à Onex est pas suffisante en fait tout simplement, engager une telle action pour si peu de conseillers municipaux alors que c'est un sujet qui concerne toutes les communes en fait les actions que les communes peuvent faire dans le sens de la transition énergétique et c'est pour ça qu'on a proposé ces amendements-là.

Parce que pour nous ça serait une perte de temps et d'argent de le faire uniquement sur la commune d'Onex plutôt que vraiment de pousser à le faire à un niveau plus intercommunal.

À la limite, le Conseil administratif pourrait tout à fait revenir avec une proposition de discussion avec les communes limitrophes qu'il y ait au moins une centaine de conseillers municipaux ou 200 qui soient concernés par ces formations et éventuellement ces conférences. Je vous remercie.

Mme GIROUD (Ve) : Merci. Alors si je suis d'accord sur le fait que nous devons plutôt aller élargir ce projet à l'ensemble du Canton et même à l'ensemble de la terre entière. Néanmoins il faut commencer par quelque part et c'est pour ça que nous proposons de commencer par Onex car nous sommes ici à Onex. Merci.

La Présidente (EVL) : Merci Madame GIROUD. J'ai plus de prise de parole demandée. Nous allons donc voter sur l'amendement que je vais demander à Monsieur TOGNAN de bien vouloir relire. [Lecture] Merci Monsieur TOGNAN. Celles et ceux qui acceptent l'amendement au projet de motion 388, pressent le +. Celles et ceux qui refusent, l.e - . O pour l'absention. Je lance le vote.

Par 15 non, 6 oui et 2 abstentions, l'amendement au projet de motion 388 est refusé.

L'amendement du projet de motion 388 est refusé par 15 non, 6 oui et 2 abstentions (23 votants)

La Présidente (EVL) : Nous revenons donc aux attendus du projet de motion d'origine pour le débat. Pas de prise de parole ? Monsieur SUCHET.

M. SUCHET (PLR) : Merci Madame la Présidente. Bah je suis un petit peu déçu parce que je pensais que la proposition qu'on faisait elle était rassembleuse. Elle était pas dogmatique et puis elle allait dans le sens de quelque chose de raisonnable.

Là je crains un peu que cette formation aux changements climatiques spécifique pour Onex, on soit plus dans l'évangélisation qu'autre chose. On va organiser une formation alors pour les protestants ça sera l'école du dimanche, donc ça sera le dimanche puis les catholiques ça sera plutôt le jeudi.. non plutôt le mercredi.

Donc y'aura des convaincus qui participeront et puis ils seront pas nombreux puisque si on se cantonne aux conseillers municipaux onésiens quand on voit le peu de participation aux séances d'informations que l'on organise à leur attention et puis le peu de participation aussi aux séances de commissions.

Je trouve qu'on va dépenser beaucoup d'argent et beaucoup de temps pour quelque chose qui aura peu d'impact. Merci.

M. MOSCHELLA (EVL) : Je rejoins Monsieur SUCHET dans son intervention. Comme je l'ai dit plus tôt, pour moi une action ciblée sur Onex ne touche pas assez de personnes pour mériter l'investissement nécessaire et c'est même pas la peine d'étudier cette possibilité.

Quand on voit déjà rien que le nombre d'absents au Conseil municipal, il y a peu de chance qu'il y ait vraiment du monde parmi les élus qui participent à une formation, une conférence juste pour les onésiens. Voilà.

Mais si la motion passe telle qu'elle, j'encourage le Conseil administratif à rechercher des solutions ouvertes aux communes limitrophes.

Mme BEAUSOLEIL (Ve) : Merci. Donc si je vous entends, il faudrait rendre cette formation obligatoire pour être sûr que tout le monde participe. Je trouve ça très drôle venant de la droite.

Mais écoutez je pense qu'on va faire confiance à l'intelligence collective et à nos conseillers, conseillères municipaux et puis on sera un maximum à participer et ça participera à l'avenir d'Onex. Merci,

La Présidente (EVL) : Merci Madame BEAUSOLEIL. La parole n'étant plus demandée, je vais demander à Monsieur TOGNAN de nous lire les attendus du projet de motion 388 tel quel sans amendements. (Lecture). Merci Monsieur TOGNAN. Celles et ceux qui acceptent le projet de motion 388, pressent le +. Celles et ceux qui le refusent, le -. O pour l'absent. Je lance le vote.

Par 12 oui, 1 absent et 10 non, le projet de motion 388 est adopté.

Le projet de motion 388 est approuvé par 12 oui et 10 non et une abstention (23 votants)

Motion 388 dont la teneur est la suivante :

« Vu

- Les derniers rapports alarmants du GIEC¹⁵ et de l'IPBES¹⁶

¹⁵ Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (Intergovernmental Panel on Climate Change) <https://www.ipcc.ch/languages-2/francais/>

¹⁶ The Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services <https://www.ipbes.net/>

- *Qu'il existe un consensus scientifique sur les dérèglements climatiques et l'effondrement de la biodiversité*
- *L'urgence d'agir, à tous les niveaux, dans tous les secteurs*
- *La responsabilité de la commune vis-à-vis de ses habitantes et habitants*
- *L'importance que l'ensemble du Conseil municipal puisse prendre des décisions éclairées et étayées, en ayant en main tous les enjeux, en connaissant les causes et les conséquences des décisions prises et en disposant d'une vision globale*

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du groupe des Vert.e.s

LE CONSEIL MUNICIPAL

d e m a n d e

par 12 oui, 10 non et 1 abstention

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

D'étudier les possibilités :

1. *D'organiser d'ici fin juin 2022 une formation spécifique à l'urgence climatique pour les conseillères et conseillers municipaux de la Ville d'Onex*
2. *De mettre à disposition des habitantes et habitants de la commune les documents de la formation*
3. *De soutenir la demande des communes genevoises auprès de l'ACG, suite en particulier à la résolution adoptée par la commune de Vernier, d'organiser une conférence pour l'ensemble des élu·es du canton*
4. *De s'engager à participer aux actions menées sur le canton et dans les autres communes pour renforcer notre capacité à prendre les décisions permettant de répondre aux enjeux climatiques*

* * *

13) Réponse du Conseil administratif à la motion M/384 du 12.10.2021 "Pour du matériel sportif accessible à tous"

La Présidente (EVL) :
Monsieur TOGNAN.

Une motion du groupe UDC. Pas de commentaires ? Si,

M. TOGNAN (UDC) : Merci Madame la Présidente. Le groupe UDC remercie chaleureusement le Conseil administratif pour sa réponse favorable et la mise en œuvre de notre motion intitulé « Pour du matériel sportif accessible à tous »

Il se réjouit que la population onésienne ainsi que toutes les autres puissent en profiter. Merci Madame la Présidente.

M. ABBE-DECARROUX (PLR) : Le groupe PLR remercie le Conseil administratif dans sa réponse et remercie également le groupe UDC d'avoir fait cette proposition. Merci Madame la Présidente.

M. AMBORD (MCG) : Merci Madame la Présidente. Nous prenons acte de la réponse du Conseil administratif qui nous satisfait. Nous nous réjouissons de la mise en œuvre durant cet été. Merci Madame la Présidente.

« **MOTION** »

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du groupe UDC

LE CONSEIL MUNICIPAL

d e m a n d e

par 19 oui et 8 abstentions

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

- 1. D'étudier la possibilité de mettre à disposition de la population sur les emplacements sportifs de la commune du matériel sportif en utilisant la solution innovante d'une start-up romande de partage de matériel sportif nommée BoxUp (<https://box-up.ch/fr/>).*

* * *

RÉPONSE

Contexte :

Le Conseil administratif réfléchit à la question du matériel sportif accessible à toutes et tous depuis plusieurs mois sous divers angles. En effet, cette démarche s'inscrit dans la volonté de proposer des équipements en accès libre, ouverts à toutes et tous et garantissant une mixité des genres, des âges et des niveaux de pratique. D'une part, cette problématique a été étudiée à travers la réponse à la motion 374 du Conseil municipal pour la création d'une infrastructure destinée à la grimpe à Onex. D'autre part, la réponse à la question écrite 99 de Monsieur Ludovic Boyer, conseiller municipal du groupe socialiste, lors de la séance du 9 mars 2021, fait état des projets d'installations sportives, en accès libre et gratuit, permettant l'activité physique de la jeunesse onésienne.

Le Conseil administratif est très favorable à ce que l'offre en matériel sportif accessible à toutes et tous soit élargie et diversifiée. Par matériel sportif, il comprend à la fois la solution innovante de partage de matériel sportif BoxUp, mais aussi les équipements et installations sportives pouvant élargir le spectre de pratiques réalisables ou nécessaires à l'utilisation

du matériel sportif disponible au sein d'une BoxUp. Plusieurs scénarios ci-dessous sont listés afin de mesurer le complément à l'offre sportive que peut représenter une BoxUp :

1. La BoxUp est installée sur une aire sportive telle que la pataugeoire d'Onex. Le matériel sportif qui sera proposé dans les casiers sera assez sommaire au vu des équipements à disposition : des raquettes de ping-pong, des jeux aquatiques pour la pataugeoire, des ballons et autres jeux basiques. En d'autres termes, des équipements que tout le monde pourrait avoir avec soi lorsqu'il prévoit de visiter cette infrastructure de sport et loisirs.
2. La BoxUp est installée sur une aire sportive telle la place du 150^{ème}. Le matériel sportif proposé sera déjà plus spécifique et diversifié. En effet, ce lieu comprend un terrain multisports, un terrain de pétanque, des tables de ping-pong et une grande surface d'herbe. L'offre en matériel sportif au sein de la BoxUp constituerait un complément pour la personne visitant l'infrastructure sportive. En effet, il est rare de se rendre sur une aire sportive avec trois ballons différents en plus de boules de pétanque. La BoxUp permettrait de varier les pratiques sur des terrains de sports aux multiples possibilités.
3. La BoxUp est installée sur une aire sportive rassemblant divers équipements en accès libre à la fois multisports, innovants et diversifiant les formes de pratiques. Ici, l'exemple de la place du 150^{ème} peut être repris avec l'apport d'installations sportives telles un mur de grimpe, un street-workout, une table de teqball par exemple (ces équipements sont détaillés dans la réponse à la motion 374 citée précédemment). Le matériel disponible au sein de la BoxUp deviendrait à la fois nécessaire à l'utilisation de certaines installations (pas tout le monde ne possède par exemple du matériel complémentaire pour le street-workout), il permettrait de tenter les visiteurs d'exercer ces nouvelles pratiques en rendant plus accessibles ces nouveaux équipements et finalement faciliterait le passage d'une pratique à une autre sur un seul et même lieu en ayant tout le matériel à disposition en une seule BoxUp.

Présentation d'une BoxUp :

Les BoxUp ont été introduites dans plusieurs cantons romands et notamment à Genève dans cinq communes pour le moment (Carouge, Genève, Plan-les-Ouates, Chêne-Bougeries et Cologny). Les retours sont très positifs à la fois des utilisateurs, mais également des propriétaires. Un contact avec l'un des cofondateurs de ce projet, Monsieur Frank ROUILLER, a été établi afin d'avoir plus de détails sur l'équipement. Voici les points importants (détaillés en annexe) :

- L'utilisation du matériel sportif à l'intérieur d'une BoxUp est gratuite pour le public. Il suffit de télécharger une application mobile, de renseigner de son identité, de créer un compte et tout le réseau BoxUp est accessible (toutes les BoxUp installées en Suisse).
- Le casier ne peut être ouvert que par un seul utilisateur à la fois, ce qui permet de laisser des effets personnels dans le casier verrouillé durant l'utilisation. La durée maximale d'utilisation est de 3 heures. Il est cependant possible de redémarrer une deuxième session à la suite de la première.
- Il est possible de programmer des plages horaires d'ouverture et fermeture des casiers (par exemple pas d'utilisation entre 22 heures et 6 heures).
- Les stations fonctionnent intégralement avec l'énergie solaire, pas besoin d'apport en électricité (même si l'emplacement est ombragé ou contre un mur).
- Il est obligatoire de fixer la BoxUp à un sol bétonné, un mur ou une dalle de fixation en béton.

- Le matériel sportif est mis à disposition par l'entreprise BoxUp (compris dans le prix) en concertation avec la commune. Il est évolutif et échangeable selon les besoins des pratiquantes et pratiquants ou de la commune.
- Le service après-vente, le suivi de l'application, la hotline 7/7 jours et la coordination pour le remplacement du matériel défectueux sont assurés par la société BoxUp (compris dans le prix).
- Les retours et évaluations des utilisateurs sont disponibles en ligne pour le propriétaire à l'aide d'un tableau de bord regroupant les statistiques d'utilisation également.
- Les données des utilisateurs sont hébergées en Suisse. La protection des données est stricte et il n'y a aucune utilisation commerciale (uniquement à des fins statistiques).
- Les BoxUp sont construites en matériaux durables et avec des produits suisses. Les stations sont garanties dix ans hors vandalisme. Tout est personnalisable (design et couleurs de la BoxUp), à l'avant comme à l'arrière de la station (une vitrine d'affichage pour les événements peut être introduite).
- Les informations sur la BoxUp et dans l'application sont disponibles en plusieurs langues.

Financement :

La station est disponible en différents formats : 2, 4, 6 ou 8 casiers et plus. La BoxUp la plus répandue est celle à six casiers. L'achat d'une station inclut automatiquement tous les services pour une durée de quatre ans. Un essai d'une année est possible au tarif de Fr. 5'000.00. Tous les détails des prix sont disponibles en annexe. Il sera mentionné ci-après un exemple de coûts pour l'introduction d'une BoxUp à six casiers, solution plébiscitée par le Conseil administratif.

4 premières années :

Achat d'une BoxUP (6 casiers) : Fr. 15'900.00 (valable pour quatre ans, services inclus)

Le paiement est possible en versement unique ou échelonné par année (soit Fr. 3'975.00 par année sur quatre ans). Il est possible de faire un essai d'une année pour Fr. 5'000.00. Si la BoxUp n'est pas restituée à l'échéance de la période d'essai, le solde de Fr. 10'900.00 devra être versé la seconde année.

Installation et mise en service : Fr. 500.00 par station

Livraison : Fr. 50.00 pour un trajet Crissier – Onex
(Fr. 0.70/km depuis Crissier)

Coûts optionnels :

Fr. 1'200.00 environ si volonté de placer la BoxUp sur une dalle de fixation en béton hors-sol pour permettre son déplacement. Un devis est possible sur demande.

Fr. 90.00/heure ainsi que Fr. 0.70/km pour le déplacement d'un technicien BoxUp qui s'occupe de déplacer la BoxUp sur un autre lieu. Un devis est possible sur demande.

Fr. 150.00/an/casier pour une assurance BoxUp

Personnalisation de la BoxUp :

Fr. 150.00/porte pour changer la couleur

Fr. 250.00/pièce pour un panneau d'affichage personnalisé

Fr. 900.00/pièce pour une vitrine d'affichage à l'arrière

Après 4 ans (par cycle de 4 ans) :

Renouvellement du service BoxUp : Fr. 600.00/année (le montant sera basé sur Onex)*

**L'offre est établie sur la moyenne annuelle d'utilisateurs enregistrés sur la station durant la période de 4 ans. Actuellement, la moyenne se situe à 300 utilisateurs/station/an. Le coût de renouvellement des services BoxUp est de Fr. 2.00/utilisateur/an. Le coût du service sera réévalué tous les 4 ans.*

Synthèse :

L'acquisition d'une BoxUp se situerait entre Fr. 16'500.00 et Fr. 18'000.00 selon les options choisies. Un paiement échelonné par année est possible. Après 4 ans, le montant annuel s'élèverait à environ Fr. 600.00 par année. Sur les dix premières années, l'équipement coûterait environ Fr. 20'000.00. Les dix années suivantes, plus que Fr. 6'000.00 environ.

Le Conseil administratif se positionne favorablement pour l'achat d'une BoxUp. L'option plébiscitée serait d'introduire, durant l'été 2022, l'équipement à la pataugeoire d'Onex sur des dalles de fixation (moyennant des coûts supplémentaires). Par la suite, il sera possible de déplacer l'équipement sur une autre aire sportive lorsque celles-ci se développeront en installations sportives en libre accès. Le coût peut être assumé par le Service environnement & sports dans son budget de fonctionnement si le paiement est échelonné annuellement.

Actuellement, l'entreprise BoxUp a vendu la moitié de son stock initial de stations à 6 casiers. Il reste encore 15 stations disponibles pouvant être installées entre la mi-mars et le mois de juin 2022. BoxUp fonctionne selon le système "premier arrivé, premier servi". Le second stock s'écoulera durant les mois d'août et septembre 2022 ce qui impliquerait une installation après l'été 2022. Le Conseil administratif souhaite profiter de cette opportunité et acquérir de suite une BoxUp sur le budget de fonctionnement 2022 du Service environnement & sports.

Le Conseil administratif

Onex, le 16 mars 2022»

14) Rapport des Commissions réunies (REU-1625) - Présentation de la politique de la petite enfance : perspectives et projets
Rapporteur : Monsieur Sergio PRAT

La Présidente (EVL) :
 Monsieur PRAT ?

Est-ce que vous souhaitez dire quelque chose

M. PRAT (S) : Merci Madame la Présidente. C'est juste dire que la commission sociale s'est déjà vue 10 fois pour étudier le règlement. Et c'est prévu une autre séance pour la fin du mois de mai. C'est tout. Merci Madame la Présidente.

**15) Rapport de la Commission espaces verts, culture et sports (EVCS-1626) – Point de situation de la culture à Onex
Rapporteur : Monsieur Sven RITTER**

La Présidente (EVL) : Est-ce que vous souhaitez faire un commentaire ?

M. RITTER (EVL) : Merci Madame la Présidente. Non c'était une séance très intéressante. On a appris beaucoup de choses. J'ai essayé de décrire dans mon rapport. Alors je sais pas si la pièce jointe a été fournie, en tout cas beaucoup de renseignements se situent sur cette pièce jointe qui a été faite par Monsieur DECROUX qui est le chef de service. Voilà, merci Madame la Présidente.

Mme la Maire : Oui merci Monsieur RITTER pour ce rapport. Effectivement, il reposait sur la présentation powerpoint de Jeremy DECROUX, extrêmement complète qui faisait état de l'activité économique autour de la culture, qui donnait plusieurs chiffres sortis de différentes études.

Je vous invite à la consulter sous la commission culture du 21 mars.. non février pardon. C'est là qu'elle se trouve en fait cette présentation powerpoint. Merci Madame la Présidente.

16) Propositions individuelles et questions

La Présidente (EVL) : Monsieur RITTER.

M. RITTER (EVL) : Merci Madame la Présidente. J'ai deux questions. La première c'est : est-ce que les promotions vont avoir lieu cette année et sous quelle forme auront-elles lieu ?

Et puis la deuxième, c'est : j'aimerais savoir s'il y a un monitoring des températures dans les bâtiments communaux car dans la salle du Conseil municipal ce soir il fait extrêmement chaud. On pourrait facilement baisser de 4/5 degrés alors qu'on sait que chaque fois qu'on baisse de 1 degré on sait qu'on économise environ 7% d'énergie de chauffage.

Voilà donc je voulais savoir ça. Voilà je vous remercie.

M. AMBORD (MCG) : Merci Madame la Présidente. J'ai reçu un courrier d'un citoyen d'Onex. Je trouvais assez pertinent de la lire maintenant. Je vais vous la lire.

« Je me permets de vous adresser ces quelques lignes car il y a un réel besoin de votre intervention au sujet du sentiment d'insécurité qui est ressenti par nos enfants lorsqu'ils cheminent à la hauteur du numéro 60 de l'avenue des Grandes-Communes. En effet, nos enfants sont confrontés à des individus drogués ou sous l'emprise de l'alcool lorsqu'ils se retrouvent pour leurs besoins devant le numéro 60 de l'avenue précitée.

Sauf erreur de ma part, certains habitants ont déjà rédigé une pétition qui a été transmise aux différentes autorités compétentes, en vain apparemment. Dès lors, je vous prie de bien vouloir faire le nécessaire auprès des différents conseils de la Mairie d'Onex afin qu'une action soit mise en place et que le sentiment d'insécurité ne se fasse plus ressentir par nos enfants ainsi que par nos aînés.

Il est inadmissible et inconcevable que nos enfants de moins de 12 ans pour la plupart soient traumatisés par des personnes droguées ou sous l'emprise de l'alcool qui déambulent sans être inquiétés. D'ailleurs je souhaite ajouter que ce sentiment est partagé par plusieurs parents d'où mon écrit. Dans l'intervalle et dans l'attente, je vous prie saluer monsieur nos salutations distinguées »

Voilà. Je vous remercie Madame la Présidente.

La Présidente (EVL) : Merci Monsieur AMBORD. Je passe la parole au Conseil administratif. Madame KAST.

Mme KAST : Merci Madame la Présidente. Alors moi j'ai la question de Monsieur RITTER concernant les promotions. Donc Monsieur RITTER je peux vous confirmer, nous avons discuté avec les enseignants pendant l'hiver sur est-ce qu'on prend le risque ou on le prend pas, et à l'arrivée il a été décidé en concertation avec les enseignants de faire les promotions de manière décentralisée dans les bâtiments scolaires sur toute la dernière semaine.

Donc non il n'y aura pas de cortèges, il n'y aura pas de fête au parc de la Mairie. Mais il y aura des fêtes dans les établissements avec les parents, avec les productions des élèves à l'attention des parents. Et il y aura différentes petites animations qui seront ouvertes aux uns et aux autres pendant toute la semaine.. la dernière semaine avant les vacances scolaires.

Voilà et c'est effectivement une décision que nous avons prise après concertation de tous les établissements scolaires et qui était très unanimes auprès des enseignants de vouloir pouvoir planifier quelque chose dans la sérénité et pas de se retrouver pris à la der comme les deux dernières années sans savoir du tout ce qu'on pourrait faire, de devoir improviser des trucs.. en mettant des noix sur un bout de bois en gros. Voilà.

Et puis pour le courrier que Monsieur AMBORD nous a lu. Alors Monsieur AMBORD, d'abord je pense que vous pourriez répondre vous-même à un élément de ce courrier. C'est que moi je sais pas si vous avez vu passer des pétitions mais moi j'en ai pas vu.

Donc déjà ce citoyen, effectivement il dit que si je ne m'abuse, il y a eu des pétitions faites.. non il n'y en a pas eu.

Deuxièmement, il donne des adresses qui ne sont pas les bonnes et très sincèrement, je pense que il faut lui expliquer que si les enfants ou lui-même est confronté à des problèmes

tel qu'il le décrit, le bon réflexe c'est d'aller à la police municipale porter plainte pour permettre aux agents communaux de pouvoir éventuellement mettre un dispositif en place pour ce genre de choses.

Mais qu'écrire un courrier avec des faits qui sont ni datés, ni on ne sait des oui-dire, malheureusement ça nous est pas utile. On ne peut pas travailler là-dessus. Il faut avoir des éléments beaucoup plus concrets.

Alors on le sait tous, y'a un immeuble, c'est pas le 60, c'est le 64 qui est un immeuble un peu chaud. Il y avait des articles dans la presse, etc. Je pense qu'il fait référence à cet immeuble. Mais les propriétaires de cet immeuble, qui est une Fondation de droits publics qui fait du logement social, ont pris ces questions très au sérieux, ont fait tout un travail de requalification des espaces extérieurs, travaillent avec les locataires pour essayer de mettre en place des projets participatifs pour que justement les gens s'approprient ces espaces parce que c'est clair qu'il y a certaines personnes qui sont à l'origine de ces problèmes qui sont locataires dans cet immeuble mais il y a aussi des gens qui sont pas locataires dans cet immeuble mais qui traînent un peu dans le coin.

Donc voilà, je pense que cette problématique, je suis pas certaine qu'elle soit aussi aiguë que ce Monsieur décrit. J'irais pas jusqu'à dire qu'elle existe pas mais je pense pas qu'elle soit aussi aiguë qu'elle le décrit mais surtout je pense que ce qu'il faut pour bien accompagner ce Monsieur c'est de lui expliquer que cette démarche n'est pas très utile.

Par contre ce qui nous serait tout à fait utile, c'est que s'il est confronté à des problèmes qu'il décrit, il informe la police municipale qui pourra elle après voir quels sont les problèmes et mettre en place des mesures d'intervention.

Donc j'espère que vous lui relayerez cette information et on le fera aussi de notre côté puisque le courrier nous est parvenu par ailleurs. C'est tout pour mes questions, merci Madame la Présidente.

Mme la Maire : Je remercie Monsieur RITTER pour sa question concernant le chauffage de cette salle qui est une salle très haute donc vous imaginez comme c'est difficile de faire circuler correctement la chaleur qui doit être là-bas bien supérieure à ce que là-haut.. bien supérieure à ce que nous avons en bas.

Mais juste pour vous informer, nous avons effectivement un spécialiste, Monsieur KOHLER pour ne pas le nommer, qui fait le tour des bâtiments de la commune et des écoles pour s'assurer que la température ne dépasse pas certains degrés.

Maintenant, ça ne garantit pas qu'à certains moments voilà la température soit mal maîtrisée notamment quand il y a les différences de températures tel qu'aujourd'hui entre la nuit et l'après-midi très ensoleillé. Merci.

La Présidente (EVL) : Merci Madame KLEINER. Je vais maintenant clôturer la séance de cette soirée et demander au public si il a des questions, une intervention à faire ? Non. Alors passez toutes et tous de bonnes fêtes de Pâques et puis bonne soirée et bonne rentrée.

La séance est levée à 21 heures 30.

Réponse du Conseil administratif à :

La question écrite QE/99 de Monsieur Ludovic BOYER du 9 mars 2021 "Projets d'installations sportives, de libre accès et gratuit, permettant l'activité physique de la jeunesse onésienne"

«QUESTION»

Concerne : Projets d'installations sportives, de libre accès et gratuit, permettant l'activité physique de la jeunesse onésienne

En plus du Parcours Vita, et des installations sportives existantes à la place du 150^{ème} et proches d'un jardin urbain à l'Avenue du Bois-de-la-Chapelle, quels sont les projets en matière d'équipements sportifs de libre accès et gratuits destinés à la jeunesse onésienne ?

* * *

RÉPONSE

La Ville d'Onex s'engage dans le sport pour la population onésienne, notamment par son soutien aux associations sportives onésiennes, l'organisation de manifestations sportives pour toutes et tous ainsi que l'entretien et l'extension de son parc d'infrastructures sportives. Concernant ce dernier point, la Ville d'Onex met à disposition des habitantes et habitants un nombre significatif d'installations sportives en libre accès et gratuites, utilisables par la jeunesse onésienne tout comme par les personnes actives ou les seniors (voir annexe 1).

Par ailleurs, la Ville d'Onex travaille actuellement sur plusieurs projets dans le but de diversifier ses équipements sportifs, par le biais de motions du Conseil municipal :

- *Motion 374 : Création d'une infrastructure destinée à la grimpe à Onex*
- *Motion 384 : Pour du matériel sportif accessible à tous*

La motion 374 suggère une réflexion sur l'implantation d'un mur de grimpe à Onex. Un appel d'offres devrait être lancé au mois de mars 2022. Dans son analyse, le Conseil administratif préconise d'accompagner cet équipement par un dérivé de "parcours vita" de grimpe à travers la commune, un peu à la manière de la Ville de Paris qui a aménagé certaines façades ou parois murales des quais de la Seine comme tel (voir annexe 2).

La motion 384 étudie la possibilité de mettre à disposition de la population une station BoxUp. Cette innovation consiste à partager du matériel sportif gratuitement et en accès libre (voir annexe 3). La mise en place d'une station sur la commune serait un complément aux infrastructures existantes en y proposant le matériel nécessaire à la pratique sportive. Le Conseil administratif envisage d'en implanter une à Onex dès l'été 2022.

Ces deux motions soulèvent un questionnement quant aux installations sportives en accès libre. L'introduction de tels équipements serait encore plus légitime et appréciée par la population si une réflexion plus globale est conduite. En effet, de nouvelles pratiques sportives, ou d'autres plus traditionnelles, rassemblent de plus en plus d'adhérentes et d'adhérents. Pouvoir les proposer également sur Onex serait une réelle plus-value à l'offre

sportive actuelle et au sport pour tous, en travaillant notamment sur la mixité des genres sur ces installations ainsi que l'accessibilité pour toutes et tous.

Ainsi, d'autres projets sont actuellement à l'étude (sans garanties d'issues positives) :

- Renouvellement de l'agorospace des Tattes (terrain multisports)
- Introduction d'un Street-workout (équipement de fitness) dans un lieu à définir
- Mise en place d'une patinoire synthétique l'hiver (lieu à définir)
- Création d'un parcours d'entraînement pour la Course de l'Escalade
- Introduction d'une table de Teqball (lieu à définir)
- Introduction d'un Pumptrack (lieu à définir)

Ces dernières années, la pratique sportive de la population s'accroît en faveur d'activités physiques auto-organisées, c'est-à-dire éloignées des structures associatives et clubs sportifs. Afin de répondre à cette demande grandissante, le Conseil administratif est conscient de la nécessité de réfléchir aux équipements sportifs en accès libre de demain.

Le Conseil administratif

Annexes mentionnées

Onex, le 28 février 2022 »

La question écrite QE/ 112 de Madame Sara RUIZ du 16 novembre 2021 "Bifurcation sur la rue du Vieux-Moulin pour les cyclistes qui roulent en direction de la forêt"

« **QUESTION** »

Concerne : ***Bifurcation sur la rue du Vieux-Moulin pour les cyclistes qui roulent en direction de la forêt***

La piste cyclable située juste avant le N° 13 de la rue du Vieux-Moulin permet aux usager·ère·s de la mobilité douce de prendre la direction de la forêt ou du parc des Evaux, notamment.

Fréquemment obstruée par des containers ou des voitures parkées, elle présente de plus une configuration particulièrement complexe et dangereuse pour les cyclistes qui souhaitent s'y engager. En effet, s'il·elle·s roulent sur la rue du Vieux-Moulin (en provenance du Sud de la commune), ceux/celles-ci ont le choix entre deux options hasardeuses pour bifurquer en direction de la forêt :

- Se «préselectionner» à gauche, ce qui revient, en l'absence de marquage au sol à cet effet, à se déplacer vers le milieu de la route pour parvenir à bifurquer sur la gauche avant l'îlot du passage piétons (fig.2)

- Dépasser ce même îlot, se «préselectionner» à gauche pour faire ensuite demi-tour, s'engager sur la voie opposée sur une très courte distance, pour enfin bifurquer sur la droite et atteindre la piste cyclable (fig. 3)

Pour les cyclistes qui arrivent par le Nord de la commune, si la problématique est distincte, l'obstruction régulière de cette piste cyclable les place dans une situation également épineuse : en effet, les voitures qui désirent sortir du parking arrivent en sens opposé (fig.4).

Particulièrement intéressée par le développement, mais surtout l'optimisation des pistes cyclables sur le territoire onésien, j'aimerais savoir s'il est envisagé d'entreprendre des travaux de sorte à améliorer la signalisation sur la rue du Vieux-Moulin pour permettre aux cyclistes qui empruntent les routes de notre commune de le faire en toute sécurité.

* * *

RÉPONSE

La Ville d'Onex est consciente de la nécessité d'améliorer, de manière continue, les aménagements cyclables, particulièrement les liaisons entre les différents équipements. Concernant le secteur évoqué dans votre question, nous vous informons que dans le cadre de la mise en œuvre du plan de mobilité douce communal, il est prévu la réalisation d'une zone 30 km/h sur la rue de Vieux-Moulin (domaine public parcelle n°1779) qui vise à atteindre, entre autres, une meilleure occupation de la voirie pour les cyclistes.

Vos remarques ont été prises en compte dans l'étude en cours de la zone 30 km/h. Ainsi, le bureau spécialisé a proposé des améliorations pour les aménagements cyclables existants afin de sécuriser le tourne-à-gauche pour les cyclistes venant du sud de la commune.

La bande cyclable en direction de la forêt se situe sur la parcelle privée n°897. La commune y est au bénéfice d'une servitude de passage n°4613, pour piétons et véhicules, y compris les vélos. Afin d'assurer ce droit de passage et sécuriser le cheminement des cyclistes, un courrier sera envoyé au propriétaire, lui rappelant l'importance de laisser libre ce passage, selon les obligations inhérentes à la présence de la servitude.

En espérant avoir ainsi répondu à vos interrogations, nous vous adressons nos meilleurs messages.

Le Conseil administratif

Onex, le 10 mars 2022 »

La question écrite QE/109 de Monsieur Guy SUCHET du 12 octobre 2021 "Circulation sur le trottoir de la route de Chancy"

« QUESTION

Concerne : *circulation sur le trottoir de la route de Chancy*

La sécurité des piétons sur la portion de trottoir de quelques dizaines de mètres devant les commerces de la route de Chancy est fortement impactée par les véhicules qui le parcourent.

Quel est le statut légal de cette portion de trottoir et quelles sont les règles qui régissent son usage ? (piétons, vélos, vélos à assistance électrique jusqu'à 25 km/h, vélo 45km/h avec plaques jaunes, trottinettes électriques...) et qu'est-il prévu pour faire connaître et respecter la législation ?

Merci d'avance de votre réponse.

* * *

RÉPONSE

Depuis avril 2013, le trottoir est réglementé en tant que chemin pour piétons (2.61 OSR) avec des plaques complémentaires indiquant que les vélos y sont autorisés. La signalisation en place est donc explicite sur le fait que ce trottoir n'est pas un aménagement cyclable (piste ou bande) et aucune signalisation verticale ou horizontale ne l'indique. Les cyclistes sont donc expressément tenus d'observer une prudence accrue à l'égard des piétons, ils leur accorderont la priorité.

En plus de la signalisation officielle OSR, un panneau d'information grand format est installé de manière bien visible sur le côté de la piste cyclable, en amont de la coupure de l'aménagement cyclable, et indique clairement que les cyclistes doivent laisser la priorité aux piétons.

La police municipale effectue des actions ponctuelles, mais il est difficile de faire respecter la signalisation étant donné que les vélos équipés d'une assistance électrique au pédalage et pouvant aller jusqu'à une vitesse de 25 km/h sont autorisés et également ceux équipés d'une assistance électrique et pouvant atteindre 45 km/h (à condition que l'assistance électrique ne soit pas enclenchée). Tant qu'il n'y a pas de mise en danger, la sanction est difficilement applicable.

En espérant avoir ainsi répondu à vos interrogations, nous vous adressons nos meilleurs messages.

Le Conseil administratif

Onex, le 14 mars 2022 »

La question écrite QE/111 de Madame Sara RUIZ du 16 novembre 2021 "Panneaux d'affichage à l'arrêt de bus «Onex Cité»"

« QUESTION

Concerne : *Panneaux d'affichage à l'arrêt de bus «Onex Cité»*

Usagère régulière des transports publics, j'ai constaté avec quelque stupeur que les panneaux d'affichage situés à l'arrêt Onex Cité ne paraissent pas très entretenus. En effet, hormis une vieille affiche qui date de l'époque du «SJAC» et qui semble sur le point de s'écrouler à l'intérieur de la vitrine, le deuxième panneau est totalement inusité.

- 1) Qui est en charge d'entretenir ces panneaux et à quel effet sont-ils utilisés ?*
- 2) Pourrait-on faire un meilleur usage de ces panneaux, p.ex. pour communiquer des informations à la population ?*

* * *

RÉPONSE

Il existe en réalité deux panneaux concernés par ces questions. Un panneau à la rue du Vieux-Moulin 9 et un autre à l'avenue des Grandes-Communes (vers l'arrêt de bus).

- 1) La Voirie est en charge d'entretenir ces panneaux. L'affichage est effectué par le Service sécurité. Le contenu des panneaux est de la responsabilité du Secteur communication.*

Ces panneaux ne sont pas utilisés actuellement dans le cadre de la stratégie de communication de la Ville d'Onex. En effet, une réflexion est en cours sur l'équilibre à trouver entre la digitalisation – notamment la refonte du site et la création de l'application mobile communale – et l'affichage qui utilise des ressources papier et peut être perçu comme de la pollution visuelle.

Ces panneaux sont en mauvais état général ; le socle de bois et métal est désolidarisé du cadre. Il avait été envisagé de les retirer lors de la précédente législature. Cela n'a pas été mis en œuvre en raison de la pandémie.

En outre, le format graphique AO est utilisé exclusivement pour ces deux panneaux. Il n'y a pas d'autres affichages de ce format en Ville d'Onex. Produire ce format a un coût, d'autant plus à si peu d'exemplaires. Il s'agit donc de mettre en perspective les ressources humaines et financières nécessaires à l'utilisation de ces supports - par exemple, la production graphique dans le format spécifique - et l'impact de communication, forcément limité, de ces deux panneaux isolés.

- 2) Après une évaluation de l'état des panneaux et du coût de leur réparation, nous examinerons l'opportunité de les utiliser comme suit :*

A gauche / Carte géographique actualisée de la Ville d'Onex.

A droite / Informations en format AO sur les prestations pérennes. L'état des affiches, la pertinence et la validité de ces informations seront évalués tous les 6 mois.

Pour rappel, la commune dispose de nombreux supports de communication actuels et à venir afin de promouvoir les événements de la Ville d'Onex et de ses partenaires. Pour n'en citer qu'une partie :

- Inscriptions aux événements, manifestations et cours à l'agenda du site web par toutes et tous*
- Affichage libre sur les 10 panneaux mis à disposition des associations*
- Emplacements réservés pour des banderoles mis à disposition des associations*
- Affichage dans les 9 totems*
- Actualités sur le site web*
- Réseaux sociaux*
- Magazine communal*

En espérant avoir ainsi répondu aux préoccupations de l'auteure de la question, nous vous remercions de prendre bonne note de la présente réponse.

Le Conseil administratif

Onex, le 15 mars 2022 »

La question écrite QE/ 104 de Madame Cora BEAUSOLEIL du 9 mars 2021 "L'occupation des places de parking à Onex"

« **QUESTION** »

Concerne : *L'occupation des places de parking à Onex*

Afin d'avoir une meilleure idée des pratiques de mobilité des onésien.ne.s et d'orienter de manière adéquate nos efforts pour promouvoir une mobilité durable, je souhaiterais obtenir des informations sur l'usage des parkings à Onex.

- Pourriez-vous me communiquer le taux d'occupation dans les parkings communaux à barrière?

- Pourriez-vous m'indiquer le taux de stationnement dans la rue, même si celui-ci n'est pas précis, me transmettre les informations dont disposent les policières/policiers municipaux?

- Je souhaiterais également avoir le nombre de voitures par habitant.e-s à Onex.

- Le site de la commune fait mention d'une étude sur le stationnement à Onex, pourrais-je avoir accès à cette étude?

Je vous remercie d'avance et reste à disposition pour toutes questions supplémentaires.

* * *

REPONSE

Le Conseil administratif remercie l'auteure de la présente question écrite pour son intérêt pour la politique de gestion du stationnement. En effet, depuis plus d'une décennie, le Conseil administratif est convaincu que la politique de gestion du stationnement est une mission de service public importante, qui fait partie intrinsèque de la politique de mobilité et de mise à disposition des infrastructures et du domaine public incombant aux communes.

Pour mémoire, le plan d'emplacement des parkings communaux à barrière, ainsi que le règlement applicable à ces parkings, sont disponibles sur le site internet de la Ville d'Onex à la page dédiée : <https://www.onex.ch/fr/onex-au-quotidien/habiter-a-onex/stationnement-257-817>.

Les actions entreprises dans ce domaine l'ont toujours été en intégrant cette préoccupation, dans l'intérêt de la population et dans la recherche de favoriser les comportements souhaitables d'intérêt public.

Ces principes sont résumés à l'art. 1 du Règlement concernant le stationnement sur les parkings privés de la Ville d'Onex (ci-après « le Règlement ») intitulé « Politique du stationnement » :

¹ En complément du système de taxe de stationnement (horodateurs) et de la mise en zone bleue à macarons, la Ville d'Onex met à disposition des habitants, travailleurs ou

entrepreneurs, qui remplissent les conditions énumérées ci-après, des abonnements de stationnement valables sur certains parkings sis sur des fonds privés communaux.

² Cette action s'inscrit dans le cadre de l'engagement de la Ville d'Onex pour la promotion du développement durable, pour le bien-être de ses citoyens et le soutien de la promotion économique sur son territoire en accord avec le plan directeur de la mobilité et du stationnement. Les objectifs visés par la Ville d'Onex peuvent être résumés comme suit :

- contribuer à réduire les atteintes à l'environnement
- favoriser les principaux acteurs communaux ne pouvant pas disposer d'un parking
- privilégier le stationnement de courte et moyenne durée, de manière à favoriser les commerces et les entreprises
- diminuer de manière significative le trafic de recherche de place et toutes les nuisances s'y rapportant.

³ Le nombre d'abonnements délivrés pour chaque parking est limité de façon à garantir en permanence un nombre de places disponibles en suffisance sur les parkings.

1) Taux d'occupation dans les parkings communaux à barrière

Le taux d'occupation des parkings communaux à barrière est une donnée facile à fournir grâce à la télégestion qui est en œuvre sur ces parkings. Pour l'année 2021, les chiffres s'articulent comme suit :

<i>Parking privé communal</i>	<i>Nb de places</i>	<i>Taux d'occupation annuel moyen</i>	<i>Chiffres 2021 Nb d'abonnés habitants</i>	<i>Chiffres 2021 Nb d'abonnés travailleurs</i>
<i>Evaux</i>	76	85.18%	70	26
<i>150ème</i>	35	84.10%	26	8
<i>Gros-Chêne</i>	35	81.34%	25	13
<i>Manège</i>	31	40.53%	0	0
<i>Tattes</i>	71	77.12%	68	30
<i>Maison</i>				
<i>Onésienne</i>	44	76.03%	34	21
<i>Piscine</i>	125	71.11%	83	59
<i>Salle Communale</i>	60	46.08%	9	45
<i>Vieux-Moulin</i>	86	64.34%	76	19
<i>Total ou moyenne</i>	563	70.21%	391	221

C'est le lieu de rappeler que :

- Dès 2022, la tarification des abonnements de stationnement a changé significativement. Plus d'information à cet égard sont disponible dans la réponse à la QE/110.
- Pour disposer d'un abonnement « habitants », il faut pouvoir démontrer qu'on ne peut pas avoir de place de stationnement dans son immeuble / maison (art. 17 du Règlement).
- Pour disposer d'un abonnement « société-travailleurs », il faut pouvoir démontrer, attestation de l'employeur à l'appui, que l'on a besoin de son véhicule privé à des fins professionnelles ou que, de par l'éloignement de son domicile, le trajet durerait plus d'une heure en empruntant les transports publics (du lieu de domicile au lieu de travail) (art. 20 du Règlement).

- Que le nombre d'abonnement délivré vise à garantir un nombre de places disponibles en suffisance sur les parkings, notamment pour les besoins du stationnement horaire.

2) Taux de stationnement dans la rue

Au contraire du taux d'occupation sur les parkings communaux à barrière, nous ne disposons pas de données exploitables pour répondre à cette interrogation.

Afin de pouvoir y donner suite, le service de la Sécurité a procédé à des comptages en octobre 2021 sur deux tronçons :

- Avenue du Bois-de-la-Chapelle, tronçon av. du Vieux-Moulin - av. du Gros-Chêne, 55 places bleues en zone macaron, 12 comptages dans le mois :
 - moyenne d'occupation 91,83%
- Avenue des Grandes-Communes, tronçon depuis la commune de Lancy - av. du Gros-Chêne, 65 places bleues en zone macaron, 7 comptages dans le mois :
 - moyenne d'occupation 93,85%

3) Nombre de voitures par habitant.e.s

Ci-dessous vous trouverez un tableau indiquant le nombre d'habitant.e.s et de véhicules et le nombre de places bleues par sous-secteur statistique.

Pour mémoire, les sous-secteurs statistiques d'Onex sont les suivants :

Secteur	Habitant.e.s	Nb de véhicules (selon domicile du détenteur)	ratio voiture / habitant.e	Nb places bleues	Nb de macarons	ratio macaron / places bleues
Evaux	0	3	-	0		
Cité-Nouvelle	7456	3042	41%	718		
Cressy-Marais	1956	1042	53%	790		
Onex-Village	773	291	38%	39		
Belle-Cour	1463	552	38%	3		
Pré-Longet	1093	618	57%	9		
Gros-Chêne	6178	2533	41%	206		
Total	18919	8075	43%	1765	1278	72%

On constate donc au niveau de la commune que les Onésien.ne.s ont en moyenne un peu moins d'une voiture pour deux habitant.e.s.

Concernant le nombre de macarons, nous ne disposons pas de données par sous-secteur statistique. Selon la loi cantonale, les macarons sont délivrés et encaissés par la Fondation des parkings et le Canton en fixe le prix. En octobre 2021, pour la zone bleue d'Onex, la Fondation des parkings a délivré 1242 macarons habitant.e.s et 36 macarons entreprises, soit 1278 macarons en tout, pour 1765 places en zone bleue.

On peut donc constater qu'il y a plus de places en zones bleues que de macarons délivrés, cependant il ne faut pas oublier que les usagers peuvent se garer en zone bleue sans macaron mais pour une durée limitée (1h de 7h à 19h et 12h de 19h-7h).

Pour mémoire, depuis quelques années, pour disposer d'un macaron, il faut pouvoir démontrer qu'on ne peut pas avoir de place dans son immeuble / maison, de manière similaire à l'exigence du Règlement communal dès 2012.

4) Etude sur le stationnement à Onex

Vous trouverez en annexe l'étude du stationnement évoquée.

Cette étude a été menée à l'interne par le Service de la sécurité en 2009, afin d'éclairer le Conseil administratif et le Conseil municipal pour poser les bases de la politique communale du stationnement.

C'est sur cette étude que les autorités communales se sont appuyées pour décider le principe de l'introduction de la zone bleue à macaron complétée par l'instauration des parkings communaux à barrière, essentiellement afin d'accompagner de manière cohérente l'arrivée du TCOB en décembre 2011.

Il est intéressant de constater que similairement à l'évolution entre 2004 et 2008, le ratio voiture / habitant.e a continué à baisser entre 2008 et 2021.

Cependant, il y a des biais de taille dans une telle comparaison :

- *L'étude portait sur le stationnement et donc s'est focalisée sur les véhicules qui avaient une emprise au sol de type « voiture » : en 2004 cela représentait 8'301 sur 10'234 véhicules (soit 81,1% des véhicules) et en 2008, 7'763 sur 9'619 véhicules (soit 80,7% des véhicules). En 2021, cela représentait 8'075 sur 10'628, soit 76%. On constate donc que la diminution du nombre de voiture par habitant.e.s correspond à un report sur des véhicules deux roues plutôt qu'à un report sur les transports publics.*

Secteur	Habitant.e.s 2004	Nb de voitures (selon domicil e du détente ur) 2004	ratio voiture / habitan t.e 2004	Habitant.e.s 2008	Nb de voitures (selon domicil e du détente ur) 2008	ratio voiture / habitan t.e 2008	Habitant.e.s 2021	Nb de voiture (selon domicil e du détente ur) 2021	ratio voiture / habitan t.e 2021
Evaux	7	8	-	7	12	-	0	3	-
Cité- Nouvelle	6794	2923	43%	6795	2704	40%	7456	3042	41%

<i>Cressy-Marais</i>	1870	989	53%	1825	925	51%	1956	1042	53%
<i>Onex-Village</i>	661	317	48%	680	314	46%	773	291	38%
<i>Belle-Cour</i>	1344	618	46%	1407	707	50%	1463	552	38%
<i>Pré-Longet</i>	755	464	61%	797	483	61%	1093	618	57%
<i>Gros-Chêne</i>	6016	2982	50%	5858	2618	45%	6178	2533	41%
<i>Total</i>	17447	8301	48%	17369	7763	45%	18919	8075	43%
<i>Ratio voitures / véhicules</i>		81,1%			80,7%			76,0%	

- *Ces chiffres ne permettent pas de mesurer les éventuels changements de comportement quant à un usage quotidien ou au contraire plus occasionnel de la voiture.*
- *Ces chiffres n'intègrent aucune donnée sur l'électromobilité, qu'elle soit de deux ou quatre roues.*

En espérant avoir répondu aussi exhaustivement que possible aux interrogations de l'auteure, le Conseil administratif vous remercie de prendre bonne note des réponses apportées.

Le Conseil administratif

Onex, le 16 mars 2022 »

La question écrite QE/110 de Madame Zora MASE et Messieurs Pierre-Yves TOGNAN et Mauro PALMAN du 16 novembre 2021 "Adaptation du tarif des abonnements de parking dès le 1er janvier 2022"

« **QUESTION** »

Concerne : *Adaptation du tarif des abonnements de parking dès le 1er janvier 2022*

Mesdames du Conseil administratif,

Faisant suite à votre circulaire du 7 octobre dernier aux abonnés des parkings communaux à barrière (voir annexe), le Groupe UDC vous demande de bien vouloir répondre à ces questions s'il vous plaît, sachant que ces parkings n'ont pas de places numérotées, qu'ils sont régulièrement complets et ne donnent pas l'assurance aux abonnés d'avoir une place et que les Onésiens payent déjà les impôts communaux les 2èmes plus élevés du Canton :

- *Combien de parkings à barrière la Ville d'Onex a-t-elle, où sont-ils situés ? Combien de places ? Combien d'emplacements gratuits pour deux roues (motos / vélos) ?*
- *Depuis quand sont-ils payants ? Sachant que (à titre d'exemple) le parking de la piscine était gratuit, puis une moitié est devenue payante, puis la totalité.*
- *Combien rapportent-ils par année ?*

- *Quelle part de ce montant correspond aux abonnés résidents riverains, aux abonnés non-résidents (travaillant à Onex et n'utilisant pas les transports publics pour y venir), aux visiteurs occasionnels ?*
- *Combien coûte leur entretien ? Celui-ci englobe-t-il les salaires des contractuels ?*
- *S'ils rapportent plus qu'ils ne coûtent ; à quoi exactement leur bénéfice est-il attribué et pourquoi en avoir augmenté le tarif ?*
- *Le tarif des visiteurs occasionnels va-t-il augmenter en 2022 tout comme celui des abonnés ? Si non pourquoi ?*
- *A quelles charges précises de l'urgence sociale et climatique la Ville d'Onex va attribuer cette augmentation de tarifs ?*
- *Pourquoi faire payer des charges de l'urgence sociale et climatique aux automobilistes résidents qui laissent leur véhicule au parking pour pouvoir prendre les transports publics ?*
- *Quel serait le coût pour la commune si ces parkings étaient gratuits comme à une époque, sachant que dans ce cas la commune n'aurait pas besoin d'investir des montants conséquents en salaires de contractuels pour vérifier le stationnement ?*
- *A quelles autres mesures mettant à contribution financièrement les automobilistes à Onex (abonnés ou pas à ces parkings à barrière) faut-il s'attendre ? Avez-vous un plan de mesures prévisionnel à ce sujet ?*
- *Dans le but de connaître le plan de mobilité appliqué par la Ville d'Onex et pouvoir apprécier la cohérence avec la politique cantonale en matière de stationnement, nous demandons à être informés également de la liste des travailleurs communaux résidents ou pas à Onex (par fonction / statut) qui bénéficient d'une place de parking et à quel tarif.*

Nous remercions le Conseil administratif pour ses réponses.

Avec nos respectueuses salutations.

* * *

RÉPONSE

Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,

Le Conseil administratif remercie les auteur-e-s de la présente question écrite de leur intérêt pour la politique de gestion du stationnement. En effet, depuis plus d'une décennie le Conseil administratif est convaincu que la politique de gestion du stationnement est une mission de service public importante, qui fait partie intrinsèque de la politique de mobilité et de mise à disposition des infrastructures et du domaine public incombant aux communes.

A titre liminaire, il tient à rappeler que plusieurs informations existent sur le site internet de la Ville d'Onex, plus particulièrement sur ce sujet à l'adresse : <https://www.onex.ch/fr/onex-au-quotidien/habiter-a-onex/stationnement-257-817>

Le règlement concernant le stationnement sur les parkings privés de la Ville d'Onex y est également disponible :

https://www.onex.ch/multimedia/docs/2021/11/Reglement_sur_les_parkings_communaux_janvier_2022.pdf

Les actions entreprises dans ce domaine l'ont toujours été en intégrant cette préoccupation, dans l'intérêt de la population et dans la recherche de favoriser les comportements souhaitables.

Ces principes sont résumés à l'art. 1 du Règlement concernant le stationnement sur les parkings privés de la Ville d'Onex (ci-après « le Règlement ») intitulé « Politique du stationnement » :

¹ En complément du système de taxe de stationnement (horodateurs) et de la mise en zone bleue à macarons, la Ville d'Onex met à disposition des habitants, travailleurs ou entrepreneurs, qui remplissent les conditions énumérées ci-après, des abonnements de stationnement valables sur certains parkings sis sur des fonds privés communaux.

² Cette action s'inscrit dans le cadre de l'engagement de la Ville d'Onex pour la promotion du développement durable, pour le bien-être de ses citoyens et le soutien de la promotion économique sur son territoire en accord avec le plan directeur de la mobilité et du stationnement. Les objectifs visés par la Ville d'Onex peuvent être résumés comme suit :

- contribuer à réduire les atteintes à l'environnement
- favoriser les principaux acteurs communaux ne pouvant pas disposer d'un parking
- privilégier le stationnement de courte et moyenne durée, de manière à favoriser les commerces et les entreprises
- diminuer de manière significative le trafic de recherche de place et toutes les nuisances s'y rapportant.

³ Le nombre d'abonnements délivrés pour chaque parking est limité de façon à garantir en permanence un nombre de places disponibles en suffisance sur les parkings.

Ceci étant dit, il peut être répondu précisément aux questions de la présente comme suit :

1) Parkings à barrière de la Ville d'Onex

Vous trouverez ci-dessous un tableau indiquant les parkings à barrière de la Ville d'Onex, leur nombre de place, leur taux d'occupation moyen annuel (septembre 2020 à septembre 2021) et les différents types d'abonnements par parking (situation septembre 2021).

Parking privé communal	Nb de places	Taux d'occupation annuel moyen	Chiffres 2021 Nb d'abonnés habitants	Chiffres 2021 Nb d'abonnés travailleurs
Evaux	76	85.18%	70	26
150ème	35	84.10%	26	8
Gros-Chêne	35	81.34%	25	13
Manège	31	40.53%	0	0
Tattes	71	77.12%	68	30
Maison				
Onésienne	44	76.03%	34	21
Piscine	125	71.11%	83	59
Salle Communale	60	46.08%	9	45

<i>Vieux-Moulin</i>	<i>86</i>	<i>64.34%</i>	<i>76</i>	<i>19</i>
<i>Total</i>	<i>563</i>	<i>70.21%</i>	<i>391</i>	<i>221</i>

Voici leur localisation sur la carte disponible sur le site de la Ville d'Onex :



2) Nombre d'emplacements gratuits pour deux roues (motos / vélos)

Au sein de nos parkings privés communaux à barrière, nous disposons de quelques emplacements gratuits pour deux roues, selon le tableau ci-dessous :

<i>parking</i>	<i>places voitures</i>	<i>places handicap.</i>	<i>Mobily</i>	<i>cases 2 roues</i>	<i>places E-mobilité</i>
<i>Piscine</i>	<i>117</i>	<i>2</i>		<i>26</i>	<i>2</i>
<i>Salle communale</i>	<i>60</i>	<i>2</i>	<i>1</i>	<i>0</i>	<i>2</i>
<i>Manège</i>	<i>31</i>	<i>1</i>		<i>0</i>	
<i>150ème</i>	<i>35</i>			<i>15</i>	
<i>Vieux-moulin</i>	<i>86</i>			<i>17</i>	
<i>Maison onésienne</i>	<i>40</i>	<i>1</i>		<i>23</i>	
<i>Evaux</i>	<i>76</i>			<i>0</i>	
<i>Gros-chêne</i>	<i>35</i>	<i>1</i>		<i>6</i>	
<i>Tattes</i>	<i>71</i>			<i>0</i>	
<i>Total</i>	<i>551</i>	<i>7</i>	<i>1</i>	<i>87</i>	<i>4</i>

3) Mise en place de la politique du stationnement à Onex

Les parkings à barrière ont été installés en 2012-2013 à la suite de la validation par le Conseil municipal d'un concept global de politique du stationnement en Ville d'Onex, conjointement avec la mise en zone bleue à macaron 31A [motion 232B « Politique de stationnement à Onex » du 17 mai 2011, rapport SEC-62-1210 de la Commission sécurité du 14 novembre 2011, délibération 1969 « Zones bleues à macarons - Etude complémentaire - Crédit d'étude » du 13 décembre 2011, délibération 1984A « Politique du stationnement : parkings communaux payants aménagement - crédit » du 15 mai 2012].

Le concept global de politique s'appuyait sur l'étude annexée à la réponse à la QE/104 de janvier 2009.

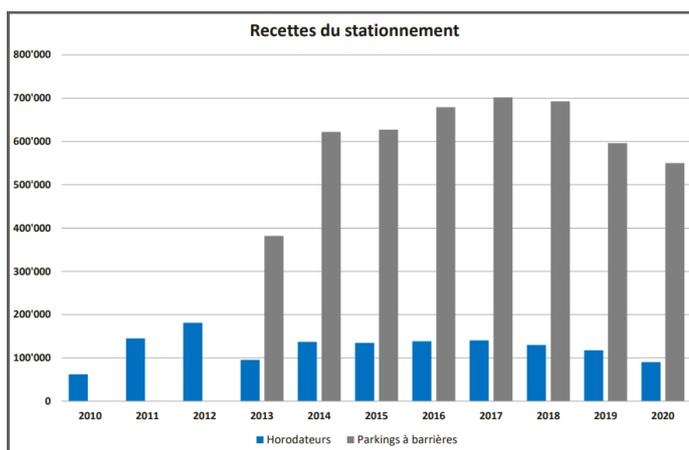
4) Revenus des parkings à barrière

Les revenus des parkings à barrière sont de deux ordres : le stationnement horaire et les abonnements.

Les chiffres globaux des revenus des parkings à barrière sont illustrés dans la présentation des comptes 2020 du service de la sécurité (slide 16) :

On peut dire que les revenus des parkings à barrière sont de l'ordre de Fr. 620'000.00 par an en moyenne entre 2014 et 2020.

Sur la base des chiffres abonné·e·s de septembre 2021, Fr. 140'760.00 provenaient des 391 abonné·e·s résident·e·s, et Fr. 132'600.00 des 221 abonné·e·s travailleur·euse·s. Soit une répartition des recettes à hauteur de : 40 % pour les abonnements (20% résident·e·s, 20% travailleur·euse·s) et 60% pour le stationnement horaire.



5) Charges des parkings à barrière

Les charges d'entretien des parkings à barrière se déclinent ainsi (comptes 2020) :

Matériel divers	5'222.75
Impressions diverses	6'105.95
Consommation électricité	8'491.15
Frais de liaisons informatiques	728.00
Frais d'interventions	5'487.30
Contrats divers (contrats d'entretien du matériel technique et contrat avec la Fondation des parkings pour la gestion la nuit).	12'3420.30
Entretien divers (objets mobiliers)	19'070.54
Frais divers (autres) -	3'725.80
Total	172'251.79

Au niveau des charges salariales, il faut savoir que nos trois contrôleurs du stationnement s'occupent principalement du contrôle de la zone bleue onésienne. Ils prêtent également main-forte à diverses tâches liées à la gestion du domaine public (affichage dans les panneaux officiels, pose de signalisation temporaire, etc.).

Ainsi le temps dévolu aux parkings communaux à barrière ne représente qu'une petite partie de leur cahier des charges. Il s'agit de l'entretien courant ainsi que les interventions suite aux diverses pannes, à cela, il faut rajouter les vidanges de caisses. Pour l'année 2021, cela représente 291 heures à deux contrôleurs, soit 582 heures par an. Dans la mesure où nous disposons de trois collaborateurs contrôleurs du stationnement à 100%, le nombre d'heures de travail cumulé s'élève à 6'240 heures par an. Les parkings à barrière représentent donc 9,32% des ressources RH des contrôleurs du stationnement.

Le coût RH des trois contrôleurs du stationnement s'élevant à Fr. 340'000.00 en 2020 (salaires, cotisations patronales, équipement et vêtement de travail, etc.), on peut estimer la charge RH imputable aux parkings à barrière à Fr. 31'711.00.

Le coût annuel des parkings communaux à barrière peut donc être estimé à Fr. 200'000.00 pour des recettes annuelles moyennes de Fr. 620'000.00.

L'excédent de recette est affecté au fonctionnement général de la Ville d'Onex, comme toutes les autres recettes de fonctionnement des différentes prestations payantes de la Ville d'Onex (locations de salles, entrées piscines, entrée Spectacles onésiens, etc.).

6) Tarif du stationnement horaire

Le tarif du stationnement horaire n'a pas été augmenté. En effet, rapporté au prix mensuel d'un abonnement, il est sans commune mesure : au tarif horaire, 24h de stationnement revient Fr. 25.00 soit pour un mois Fr. 750.00.

La politique de la Ville d'Onex est d'inciter au transfert modal, mais aucunement de rendre prohibitif un stationnement horaire ponctuel qui peut être tout à fait justifié ou nécessaire.

7) Augmentation des abonnements des résidents

Le prix de l'abonnement des résident·e·s est passé de Fr. 30.00 par mois à Fr. 40.00 par mois. Il ne s'agit que d'une légère adaptation et le tarif est probablement le moins cher du Canton pour une place mutualisée et garantie à 95% du temps (cf. taux d'occupation).

8) Retour à la gratuité

Comme démontré ci-dessus, le retour à la gratuité des parkings privés communaux entraînerait une perte nette d'environ Fr. 400'000.00 par an.

En outre, cela aurait comme conséquence de péjorer significativement la prestation pour les onésien·ne·s. En effet, un parking gratuit implique le retour des véhicules ventouses sans la moindre capacité d'action pour la Ville d'Onex de réguler ceux-ci. Avec comme conséquence directe, une difficulté de stationnement pour les 612 abonné·e·s qui devraient se reporter sur la voie publique dans la zone bleue, avec un trafic de recherche de place cumulé à celui des usagers en stationnement horaire, et toutes les nuisances s'y rapportant.

Par ailleurs, même un véhicule stationné a un coût écologique et un impact sur l'espace public en privant d'autres usager·ère·s de la possibilité d'utiliser ce même espace à d'autres usages d'intérêt public. Il est donc parfaitement normal que l'usager·ère des parkings privés communaux participe à ce coût.

9) Plan de mesures

Au niveau communal, il n'y a aucune mesure visant à mettre à contribution financièrement les automobilistes. D'ailleurs, les réponses ci-dessus montrent bien qu'il s'agit uniquement d'adapter la tarification des abonnements, et essentiellement celle des travailleur·euse·s non-résident·e·s, pour la rendre cohérente avec les différentes actions liées à la mobilité au niveau communal ou cantonal.

Les mesures incitatives au transfert modal sont menées par le secteur Développement durable en lien avec le Service aménagement en charge des infrastructures de mobilité et visent spécifiquement à valoriser des possibilités de recourir aux transports publics ou à des solutions de mobilité douce.

10) Liste du personnel communal bénéficiant d'une place

Les membres du personnel communal abonnés à un parking privé communal bénéficient, comme tout autre abonné·e, de la protection des données confidentielles et cette liste ne sera pas fournie.

Il peut néanmoins vous être précisé que le tarif appliqué est le même que celui de n'importe quel·le autre abonné·e : soit, dès 2022, Fr. 40.00/mois pour les Onésien·ne·s et Fr. 100.00/mois pour les non-résident·e·s.

La question d'une participation (ou pas) de l'employeur Ville d'Onex dépend du cahier des charges du·de la collaborateur·trice et de l'utilisation de son véhicule privé à des fins professionnelles. La question est alors traitée par le secteur RH et n'émarge pas à la politique communale du stationnement.

En espérant avoir répondu aussi exhaustivement que possible aux interrogations des auteur·e·s, le Conseil administratif vous remercie de prendre bonne note des réponses apportées.

Le Conseil administratif

Onex, le 16 mars 2022 »

La question écrite QE/114 de Madame Zora Masé et Messieurs Pierre-Yves Tognan et Mauro Palman du 1er février 2022 "PM 363 du 27.11.2020, adopté à l'unanimité lors de la séance du Conseil municipal du 15.12.2020 « Pour prévenir les dépôts d'encombrants sauvages et les nuisances sonores des dépôts dans les bennes enterrées » "

« **QUESTION** »

Concerne : *PM 363 du 27.11.2020, adopté à l'unanimité lors de la séance du Conseil municipal du 15.12.2020 « Pour prévenir les dépôts d'encombrants sauvages et les nuisances sonores des dépôts dans les bennes enterrées »*

*Mesdames du Conseil administratif,
Le Groupe UDC vous demande de bien vouloir répondre par écrit à son PM 363 adopté à l'unanimité il y a plus d'un an déjà.*

*Nous vous rappelons le règlement du Conseil municipal qui stipule :
Suite donnée à la motion Article 38 - Le Conseil administratif donne suite à la motion dans un délai maximum de quatre mois à dater de son acceptation. Lorsqu'il ne peut respecter ce délai, il en donne les raisons au Conseil municipal.*

Les seules réponses que nous ayons reçues, inappropriées, font suite à nos questions orales suivantes :

Séance du CM du 22.06.21

Mme MASE (UDC) : Merci, Madame la Présidente. J'ai deux questions. La première concerne le projet de motion de l'UDC numéro 363 qui avait été adopté à l'unanimité le 15 décembre 2020, il y a plus de 6 mois, pour prévenir les dépôts d'encombrants sauvages. J'aimerais avoir des nouvelles, s'il vous plaît.

Mme la Maire : Merci, Madame la Présidente. Pour vous rassurer concernant la motion «dépôts d'encombrants sauvages», la réponse vous arrivera en septembre, elle est en cours de rédaction, nous avons quasiment terminé.

Séance du CM du 14.09.21

Mme MASE (UDC) : Merci, Madame la Présidente. J'ai une question pour Madame la Maire Anne KLEINER. Madame KLEINER, à la dernière séance du Conseil municipal au mois de juin, j'avais demandé des nouvelles en fin de séance du projet de motion 363 que l'UDC avait déposé au mois de décembre de l'année dernière, il y a 9 mois, pour prévenir les dépôts d'encombrants sauvages qui avait été accepté à l'unanimité. Et c'est vous-même Madame KLEINER qui aviez répondu, je cite le procès-verbal de cette séance qui a été approuvé à l'unanimité ce soir, je vous cite « pour vous rassurer concernant la motion dépôts d'encombrants sauvages, la réponse vous arrivera en septembre, elle est en cours de rédaction, nous avons quasiment terminé ». Alors j'aimerais avoir des nouvelles s'il vous plaît, merci Madame.

Madame Kleiner : Concernant la réponse des déchets, des encombrants indésirables, la réponse proposée par le service ne vous aurait pas satisfaits, c'est la raison pour laquelle elle a été renvoyée par deux fois chez le service en leur demandant d'approfondir leur propos pour que vous ayez une réponse complète et satisfaisante. En effet, je pensais que nous arriverions à vous la proposer pour septembre mais en raison des vacances et autres, ça n'a pas été possible de le faire.

Le PM 363 soulève un problème douloureux dont de nombreux habitants se plaignent avec récurrence et mérite d'être résolu, sans tarder encore davantage.

Le Groupe UDC attend donc vos propositions dans ce sens.

*Nous remercions le Conseil administratif.
Avec nos respectueuses salutations.*

* * *

RÉPONSE

La réponse à la motion M/363 "Pour prévenir les dépôts d'encombrants sauvages et les nuisances sonores des dépôts dans les bennes enterrées" n'a malheureusement pas pu être rendue dans les délais, bien que celle-ci ait été présentée au Conseil municipal lors de la séance du 8 mars dernier.

En effet, au vu de la quantité importante des dossiers du Conseil administratif que le Service exploitation, section voirie et le Service environnement et sports, qui sont actuellement gérés par le même responsable de service, doivent traiter, il est difficile de pouvoir répondre dans les délais.

De plus, des absences liées à la pandémie ont retardé considérablement le traitement de plusieurs dossiers.

Par ailleurs, cette question concernait plusieurs services de l'administration, il a donc fallu coordonner la réponse, ce qui a nécessité plusieurs allers-retours entre ces derniers.

Finalement, c'est le lieu de rappeler que les délais de réponse indiqués dans le règlement du Conseil municipal ne sont pas impératifs. Bien que le Conseil administratif mette tout en œuvre pour les tenir, il se doit parfois d'arbitrer entre différentes priorités et donc préférer traiter ces éléments dans d'autres délais.

Le Conseil administratif

Onex, le 18 mars 2022 »

Le Secrétaire :

La Présidente :

Jean-Pierre PASQUIER

Nathalie KELLER